

# LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 284

MONTRÉAL, LE MERCREDI 7 DÉCEMBRE 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## La nouvelle guerre froide

Le sommet sur la sécurité européenne qui s'est terminé hier à Budapest devait cimenter les relations politiques et militaires sur le Vieux Continent. Or, c'est tout le contraire qui s'est passé.

**M**algré l'adoption d'une déclaration finale très aseptisée par les 53 membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), celle-ci n'aura pas suffi à masquer les divisions des membres sur la gestion de la sécurité en Europe. On savait que les tensions étaient vives entre les grandes puissances. En apparence, elles demeuraient toutefois feutrées. A un point tel que certains ont même cru un instant que les désaccords entre la Russie, les États-Unis et les États européens sur la «nouvelle architecture de sécurité de Vancouver à Vladivostok», pour reprendre une jolie formule diplomatique, n'étaient que de simples accrochages sur la forme. Il n'en est rien. Ces querelles touchent aux intérêts vitaux de ces pays sur deux questions fondamentales pour l'avenir de l'Europe: le rôle de l'OTAN et la stratégie à suivre dans la crise bosniaque. Elles ont éclaté au grand jour.

Les États nés de la disparition de l'Union soviétique ou libérés de la tutelle du Pacte de Varsovie cherchent — désespérément dans certains cas — à rejoindre l'Alliance atlantique. Redoutant de retomber dans l'orbite de Moscou, ces pays voient dans l'adhésion à l'OTAN une sorte de bouée de sauvetage. Cet élargissement de l'OTAN aux pays de l'Est se heurte cependant à l'opposition des Russes qui demandent aux Occidentaux — surtout aux Américains — de ne pas précipiter les choses. Au début de l'année, Washington avait semblé prendre en considération les réticences russes en offrant le Partenariat pour la paix, un programme de collaboration par étapes qui doit mener un jour à l'intégration complète. Moscou était même prêt à s'y associer. Du moins, on y croyait. Mais voilà maintenant que les Russes refusent de signer un accord avec l'OTAN et accusent les Américains de vouloir associer trop rapidement les anciens pays de l'Est à l'Alliance atlantique.

Lundi à Budapest, puis hier à Moscou, le président Boris Eltsine s'est même fâché. Il a évoqué l'instauration d'une paix froide en Europe et accusé les États-Unis de vouloir décider de la destinée du monde. «L'OTAN s'approche des frontières de la Russie et on se retrouvera de nouveau avec deux blocs militaires opposés en Europe, ce qui ne peut servir la sécurité», a-t-il dit. Il a reçu l'appui pour le moins spectaculaire de la France.

François Mitterrand, visiblement amer envers Washington, s'est lui aussi livré à une violente charge contre la politique américaine en Europe. Sans doute a-t-il été froissé par la publication dans le magazine *Time* d'un rapport du Pentagone où on accuse la France de vouloir l'éclatement de l'OTAN. Sympathique aux arguments du président russe sur l'Alliance atlantique, il a souligné que «rien ne serait pire que de donner le sentiment qu'on a reconstitué les blocs à ceux qui n'ont cessé de vivre dans la hantise d'un isolement». Il faut prendre son temps, a-t-il dit. Les autres alliés européens ont acquiescé. Isolé, le président Bill Clinton a quitté Budapest lundi soir sans rencontrer son homologue russe, un tête-à-tête qui avait pourtant été annoncé par le département d'État.

Sur la question bosniaque, les Américains, qui préconisaient jusqu'à tout récemment la manière forte envers les Serbes, se sont faits discrets tant leurs désaccords avec les alliés sont profonds. Cela n'a pas empêché la Russie, les Européens et même les Canadiens de taper sur la table. Le premier coup est venu de Moscou vendredi soir. Alors que le Conseil de sécurité s'apprêtait à voter une résolution contre les Serbes, les Russes ont utilisé pour la première fois depuis 1984 leur droit de veto. Puis, la France et — surprise — la Grande-Bretagne sont venues à la rescousse de Moscou pour réaffirmer qu'il n'est pas question de fournir ses armes pour punir les Serbes. L'heure est aux négociations.

Là encore, le président français a donné le ton. Sans jamais nommer les Américains, il a estimé que la levée de l'embargo sur les livraisons d'armes à la Bosnie constituerait «un encouragement à la politique d'anéantissement». Ironisant sur ceux qui font de beaux discours mais qui ne veulent pas intervenir sur le terrain, il a souligné qu'il avait choisi son camp. «Il y a ceux qui sont partisans de la guerre jusqu'au bout et il y a ceux qui sont partisans du dialogue. Entre les deux, mon choix est fait et quand on me le reproche, je m'en sens fier.»

La guerre froide opposait deux grands blocs aux idéologies antagonistes. On craignait la conflagration mondiale. Ce qui se dessine aujourd'hui semble être une nouvelle guerre froide qui oppose des amis, anciens et nouveaux, sur le sens à donner au nouvel ordre mondial. C'est, il faut l'espérer, moins dangereux que pendant l'affrontement Est-Ouest. Mais il y a un risque de voir l'Amérique s'isoler, la Russie devenir plus agressive et l'Europe s'avérer incapable de faire face aux conflits actuels et futurs.

<b>INDEX</b>	<b>MÉTÉO</b>
Agenda .....B6	Montréal Dégagement le matin. Ciel variable par la suite. Max: -1
Avis publics .....B4	Québec Quelques flocons le matin. Dégagement par la suite. Max: -3
Classés .....B4	Détails en B 4
Culture .....B8	
Économie .....B2	
Éditorial .....A8	
Le monde .....A6	
Mots croisés .....B4	
Les sports .....B5	

POLITIQUE

### Marois doit récupérer 1,4 milliard \$

PAGE A 5



LE MONDE

### Eltsine s'en prend à l'impérialisme des É.-U.

PAGE A 6



CULTURE

### Gian Maria Volonte meurt en cours de tournage

PAGE B 7

# Le référendum portera sur une loi déclarant la souveraineté

«Sombre jour pour la démocratie», selon Johnson

**LA QUESTION:**  
«Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? OUI ou NON»

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les Québécois devront se prononcer, lors du référendum de 1995, sur une loi déclarant la souveraineté du Québec.

Cette loi affirmera en son article 1 que «le Québec est un pays souverain», proposera le maintien de l'association économique canadienne, décrira les modalités de citoyenneté, la monnaie, les alliances internationales et les mesures de transition pour assurer la continuité des lois.

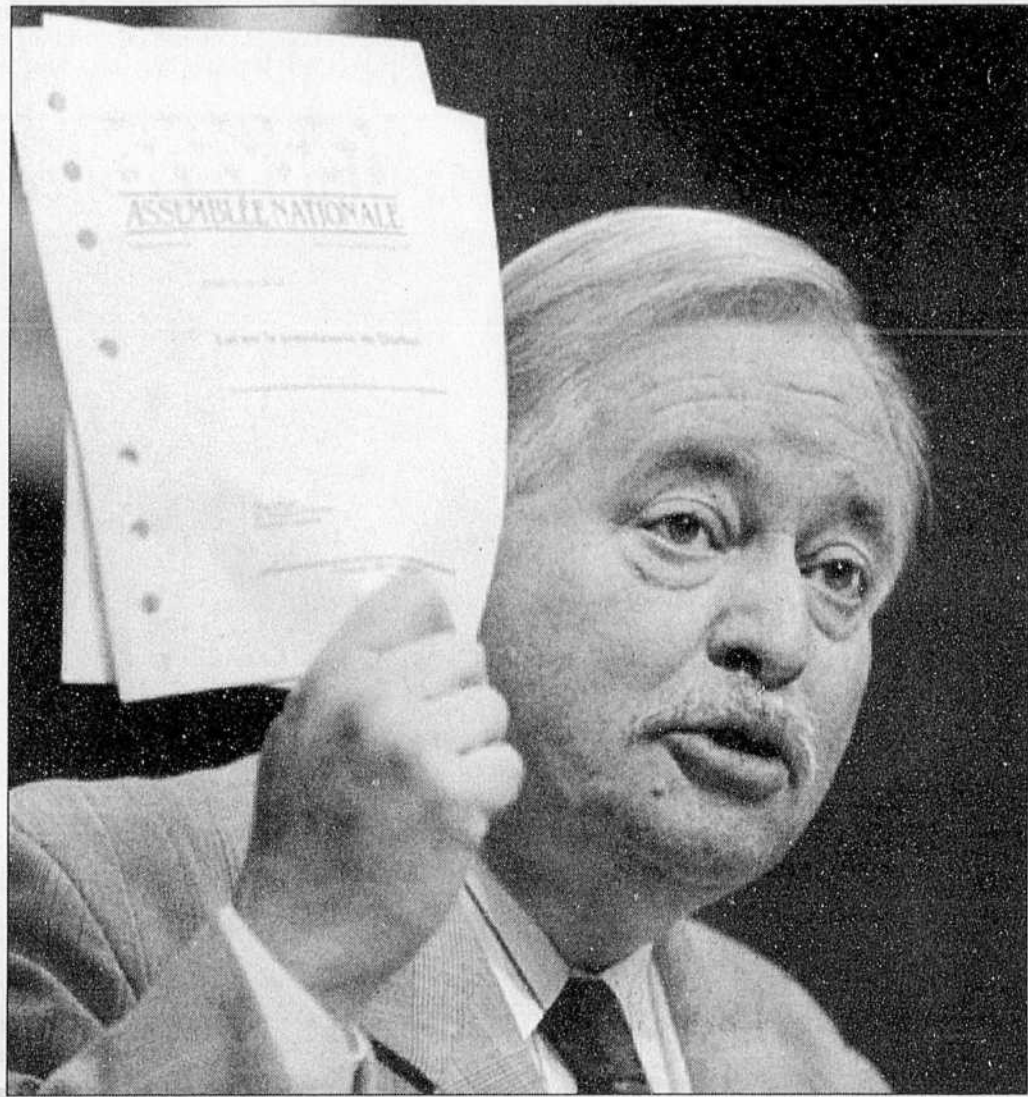
Cette «loi sur la souveraineté du Québec» ne pourrait entrer en vigueur que si une majorité l'approuve par référendum.

Elle n'entrerait d'ailleurs en vigueur qu'un an après son approbation, à moins que l'Assemblée nationale ne fixe une date antérieure.

Le premier ministre Jacques Parizeau a déposé à l'Assemblée nationale, hier, un avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec. Le document servira de base à une consultation de grande envergure menée entre janvier et mars, l'an prochain. Par la suite, le document deviendra projet de loi. Il sera adopté par l'Assemblée nationale, avant d'être soumis aux Québécois par référendum (voir autre texte ci-contre).

A travers ce processus, les citoyens seront également amenés à discuter du contenu d'une «Déclaration de souveraineté» qui, «semblable à la Déclaration d'indépendance américaine, énoncera les valeurs fondamentales et les objectifs que veut se donner la nation québécoise». Cette déclaration deviendra le préambule de la loi déclarant la souveraineté du Québec.

VOIR PAGE A 10: RÉFÉRENDUM



Le premier ministre Jacques Parizeau exhibe le texte de l'avant-projet de loi qu'il a rendu public hier. Des consultations publiques se tiendront dans toutes les régions sur le contenu de ce document et la population sera appelée à se prononcer par référendum sur un projet de loi final.

PHOTO PRESSE CANADIENNE

VOIR AUSSI EN PAGES A 4 ET A 5

- Le texte de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec
- Les militants du Parti québécois sur le pied de guerre
- Les libéraux fédéraux parlent d'une «démarche frauduleuse»
- L'éditorial de Gilles Lesage: l'enclenchisme téméraire, page A 8

## Une vaste consultation

Les Québécois, y compris les fédéralistes, sont conviés à définir ensemble la Déclaration de souveraineté

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Jacques Parizeau a annoncé hier la tenue d'un vaste processus de consultation qui convie tous les Québécois, y compris les fédéralistes, à débattre du contenu d'un projet de loi et d'une Déclaration de souveraineté.

A cette fin, le gouvernement créera par décret au moins 15 commissions consultatives régionales qui sillonneront le Québec entre janvier et la mi-mars. Chacune d'entre elles sera composée d'une quinzaine de personnes issues du milieu. Tous les députés québécois, y compris les fédéraux, dont ceux du Parti libéral du Canada ou du Parti conservateur, seront invités à siéger à ces commissions itinérantes.

Ces commissions permettront aux citoyens, qu'ils soient souverainistes ou fédéralistes, de commenter l'avant-projet de loi sur la souveraineté déposé hier par M. Parizeau, d'y suggérer des modifications, d'exprimer leurs aspirations et leurs craintes.

Le premier ministre a pour le moment réservé 2 millions \$ pour financer cette démarche. La Commission sur l'avenir politique du Québec (Bélanger-Campeau) avait coûté 4,6 millions \$.

Les citoyens seront du même coup conviés à définir ensemble une «déclaration de souveraineté» qui,

VOIR PAGE A 10: CONSULTATION

## Les pauvres gens, version contemporaine

Sous les traits de Loubov et de Katia, Dostoïevski retrouverait ses personnages

PAULE ROBITAILLE

**M**oscou — La première fois que j'ai vu Katia, c'était à la fin avril, dans l'une de ces gares crasseuses de Moscou. Le dessus de sa petite tête blonde était recouvert d'une croûte brunâtre. Hystérique, elle hurlait «Maman!» en haut d'un escalier mécanique dans sa robe rouge sale. Et malgré le désarroi de cette petite misérable d'un autre siècle, l'indifférence de la foule autour était générale.

Et c'est ainsi que la longue saga tourmentée de Katia a envahi ma vie et celle de quelques autres.

Je revois sa mère Loubov (qui veut dire «amour» en russe), couverte d'un pauvre manteau vert bouteille, étendue sur un banc de la salle d'attente, une joue osseuse appuyée sur ses longs doigts maigres. Elle a soulevé son visage ridé pour me regarder, elle sourit avec peine de sa bouche édentée. Loubov a 39 ans, on lui en donnerait 40 de plus.

Katia habitait la gare de Paveletski depuis six mois lorsque je l'ai découverte. Elle venait, semble-t-il, de l'Oural, à deux jours et demi de

train de Moscou, entre la Sibérie et la Russie occidentale.

L'histoire de Loubov est confuse. Elle raconte qu'elle et sa fille ont fui un beau-père qui les harcelait. Son mari est en prison pour avoir battu un individu et parce qu'il buvait trop. Elle a été successivement serveuse dans un wagon-restaurant et peintre en bâtiment. Elle a eu cinq enfants.

Ses quatre fils sont placés dans des internats.

Lorsqu'elle et sa fille ont quitté l'Oural, Loubov avait un peu d'argent. Elle voulait refaire sa vie chez sa cousine près de Saint-Petersbourg. Mais les affaires ont mal tourné et la cousine qui buvait les a, à son tour, chassées.

Avec juste assez d'argent pour deux billets de train, Loubov et Katia sont venues à Moscou. «Le président Eltsine a promis qu'il aiderait les miséreux», dit-elle. Or, dans cette capitale qu'elle croyait le paradis, elle n'a rien trouvé.

La salle d'attente de la gare de Paveletski était devenue leur maison comme pour une vingtaine d'autres familles, victimes des affres de la nouvelle Russie. Ces sans-abri sont tantôt



La petite Katia

VOIR PAGE A 10: PAUVRES

## L'équipe Bourque prend la direction effective des services municipaux

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, franchit une nouvelle étape dans sa réforme de l'administration municipale. Le comité exécutif entérinera aujourd'hui la nomination des directeurs des dix-sept services municipaux.

Un mois jour pour jour après son entrée à l'hôtel de ville, le vent de changement de Pierre Bourque souffle à n'en pas douter. Ainsi, comme l'a appris *Le Devoir*, l'actuel service des travaux publics se subdivisera en quatre services distincts, glissant entre les doigts du directeur René Morency.

Une ancienne collaboratrice de M. Bourque au Biodôme, Johanne Falcon (chef de section aux opérations de la société paramunicipale qui gère le Biodôme et le Planétarium et qui sera abolie) prend la relève aux travaux publics au chapitre de la voirie. Michel Jodoin, chef de la division de la gestion des dossiers de l'environnement, fait un bond au-dessus du directeur adjoint Gaston Moreau et hérite du service de la propreté.

C'est ce service qui s'occupera de l'important projet de M. Bourque de transformer le dépôt de l'ancienne carrière Miron en un parc environnemental.

Ces deux services seront décentralisés dans les neuf arrondissements de la municipalité, tout comme cinq autres services.

Le dossier du transport et de la circulation échoit au fonctionnaire Claude Cossette pour qui il s'agit d'une promotion. Celui du génie et de l'architecture se retrouve entre les mains de Bruno Gauthier qui n'appartient pas à la fonction publique municipale.

Le service d'habitation et de développement urbain, l'un des services qui a pris le plus d'ampleur sous l'ancien administration, disparaît et fait place à quatre nouveaux services. La candidature du directeur actuel, Pierre Ouellet, a été retenue; il dirigera l'urbanisme.

La gestion immobilière (les bâtiments loués ou appar-

VOIR PAGE A 10: BOURQUE

Une nouvelle étape est franchie dans la réforme de l'administration

## • LES ACTUALITÉS •

# Nos cours d'eau étouffent: les mini-centrales devraient toutes faire l'objet d'un examen

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Les mini-centrales hydroélectriques, même d'une puissance inférieure à 10 MW, devraient toutes faire l'objet d'un examen public de leurs impacts lorsque ces derniers risquent d'être sérieux pour une espèce vivante ou lorsqu'ils sont contestés, comme l'exige par exemple le système fédéral.

C'est en ces termes qu'a réagi hier le directeur du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), Yves Corriveau. Ce dernier commentait le dossier de *Devoir* d'hier, selon lequel les études d'impacts exigées par Québec des promoteurs de petites centrales n'étudient pas la valeur des anciens rapides ou ouvrages désaffectés comme oxygénateurs du milieu aquatique.

A son avis, le règlement québécois actuel passe à côté de la vraie question en fixant à 10 MW, soit une norme d'ingénierie, le seuil au-delà duquel les projets de centrales devront être évalués en audiences publiques. «Nous devrions plutôt adopter dans ce domaine une norme environnementale, qui envoie en audience tous les projets dont les impacts sont sérieux, qu'ils soient gros ou petits», explique Me Corriveau.

Ce dernier classe dans les impacts, dont on devrait tenir compte, «tous les besoins futurs et prévisibles du public en ce qui a trait aux cours d'eau. Si

on prend la décision de fermer un cours d'eau aux migrations de poisson, au canotage, etc., il faudrait à tout le moins mettre dans la balance leur valeur patrimoniale, leur valeur comme équipement collectif dans le jeu de l'épuration et de la fabrication de l'oxygène, et leur valeur sociale prévisible sur une période équivalente à celle des inconvénients qu'on s'apprête à autoriser. L'option zéro, soit celle de ne rien faire, y compris même celle de défaire les vieux équipements abandonnés, doit être examinée au même titre que l'option de les utiliser à des fins énergétiques si on veut véritablement prendre une décision dans l'intérêt public.»

Pour sa part, la vice-présidente de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), Manon Lacharité, estime que Québec doit refaire de fond en comble la grille d'analyse qui sert à évaluer le programme des petites centrales hydrauliques de façon à avoir une vue d'ensemble de son coût social et environnemental.

«Il est invraisemblable, dit-elle, que l'on brade des ressources collectives, comme des oxygénateurs naturels, au profit de quelques promoteurs privés sans un examen rigoureux, public et cumulatif des besoins actuels et futurs des cours d'eau, du public et des riverains. Le gouvernement ne doit plus signer un seul contrat dans ce domaine sans enclencher un examen générique du dossier des petites centrales, tout comme du dossier de la

cogénération. Il est impensable qu'on laisse harceler des rivières déjà fortement touchées par le développement économique sous toutes ses formes sans se demander si le coût environnemental de l'ensemble de ces 69 projets ne risque pas d'être supérieur à celui d'un seul projet équivalent à leur puissance totale (250 MW).»

Mme Lacharité estime que jusqu'ici, «Hydro-Québec a escamoté le débat public sur cette portion de ses programmes. Rien n'a été comparé. Rien n'a été évalué. Tout a été fait dans un seul but: donner de la flexibilité à la société d'Etat et accélérer en douce le mouvement de privatisation, une façon de soustraire à tout débat public un choix qui appartient pourtant au public.»

Dans l'entrevue qu'il accordait la veille au *Devoir* dans le dossier des épurateurs naturels sacrifiés sans examen de leur valeur, l'ex-ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, devait exprimer un propos assez voisin.

«À partir du moment où un gouvernement décide de lancer un débat public général sur l'énergie, il ne doit pas se contenter d'arrêter Grande-Baie mais il doit décréter un moratoire sur tout nouveau projet, qu'il s'agisse des centrales de cogénération ou des petites centrales hydroélectriques. Ce n'est pas un choix énergétique. C'est une question de cohérence politique et de déférence envers le public que l'on consulte», a-t-il dit.

La Fédération québécoise de la faune se rebiffe

## Enregistrement des armes à feu: des contrôles «inutilement compliqués»

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

La Fédération québécoise de la faune (FQF) estime que le projet d'enregistrement des armes à feu du ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, va décourager la pratique de la chasse sportive en multipliant des contrôles «inutilement compliqués».

Le président de la FQF, Claude Lamoureux, a soutenu hier que les nouvelles règles d'acquisition d'armes à feu mises en place par le gouvernement fédéral l'an dernier — et qui sont moins draconiennes que celles annoncées — ont déjà réduit en un an de 75 % l'inscription des élèves au module de chasse du programme d'éducation, de sécurité et de conservation de la faune.

Ce programme, administré par la FQF au nom du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), constitue un préalable obligatoire à l'acquisition des différents permis de chasse avec armes à feu. Un autre cours est exigé des archers avec, dans ce cas, un test d'aptitudes.

La quasi-disparition de la relève dans le domaine de la chasse, qui coïncide avec l'entrée en vigueur des contrôles mis en place relativement à l'acquisition d'armes à feu, aura d'importantes séquences économiques pour les régions éloignées du Québec, qui comptent sur cette activité économique complémentaire.

La chasse sportive entraîne au Québec des dépenses directes de 254 millions \$ par année et crée, du coup, 3000 emplois permanents. On compte dans la province pas moins de 628 pourvoies et un grand nombre d'autres commerces liés à la chasse, comme des boutiques

d'équipement et les armuriers. Incidemment, depuis l'entrée en vigueur des nouveaux contrôles, on a vu disparaître de vieilles armureries et les affaires de celles qui restent périclitent sensiblement alors qu'augmentent le marché des armes illégales.

La FQF, qui représente 250 000 membres dans plus de 300 associations locales, pense que non seulement le projet du ministre Allan Rock ralentira l'économie des régions éloignées mais que, «paradoxalement, le public pourrait être moins protégé contre la criminalité» parce qu'il faudra retirer de la route et des enquêtes les policiers affectés à l'enregistrement des armes et à l'émission des certificats d'acquisition des armes à feu (AAAF).

La Fédération des chasseurs et pêcheurs, précise M. Lamoureux, est pour un meilleur contrôle des armes à feu. Mais elle craint que «l'enregistrement des armes coûte cher et soit inutilement compliqué».

La FQF rappelle qu'elle a appuyé les mesures adoptées par Ottawa l'an dernier pour rendre plus sécuritaire l'entreposage des armes dans les résidences. La FQF ne s'est pas opposée, par ailleurs, à l'interdiction de vente alors décrétée contre les armes de guerre et les armes automatiques.

Plusieurs associations sportives craignent que l'inefficacité des mesures mises en place ne force la classe politique à relever d'un cran, d'une année à l'autre, les règles régissant la propriété des armes. Les mesures décrétées par Ottawa visent exclusivement les citoyens honnêtes, ajoutent ces mêmes associations, sans pour autant contrôler le trafic d'armes illégales, ce que seul un travail policier soutenu peut juguler, à leur avis.

La justice et les journalistes

## Un sénateur veut un contrôle strict de la presse

Ottawa (PC) — Il est indispensable d'exercer un contrôle plus strict sur la presse pour assurer à tout accusé un procès juste et équitable, a estimé hier le sénateur Philippe Gigantes.

Lors d'une audience du comité sénatorial des affaires juridiques, M. Gigantes, lui-même un ancien journaliste, a croisé le fer à plusieurs reprises avec des directeurs de l'information qui qualifient d'«inconstitutionnel et excessif» le projet de loi permettant d'accroître les restrictions imposées aux journalistes judiciaires dans leurs comptes rendus des procès.

Le sénateur a estimé que les médias exagèrent et que le projet de loi était approprié.

La législation actuelle permet d'interdire les comptes rendus de procédures qui se déroulent en l'absence du jury une fois qu'il a été sélectionné. L'amendement proposé permettrait d'étendre cette interdiction aux procédures qui se déroulent avant le procès — avant même que les jurés ne soient sélectionnés.

L'amendement a beau ne toucher qu'une partie relativement ténue de la chronique judiciaire, M. Gigantes s'est livré, hier, à une attaque en règle contre son ancienne profession.

Selon lui, les médias «respectables» rapportent généralement de façon responsable des causes controversées comme celle de Paul Bernardo, accusé du meurtre à caractère sexuel de deux adolescentes ontariennes. «Mais la presse à sensations saute là-dessus et tourne cela en cirque.»

## Boutros Boutros-Ghali au concert



PHOTO JACQUES GRENIER

BOUTROS BOUTROS-GHALI, secrétaire général de l'ONU, est l'invité d'honneur des activités marquant le 50e anniversaire de la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui se déroulent dans la métropole depuis hier. Après avoir participé à la cérémonie de clôture de la Conférence mondiale sur le transport aérien, inaugurée le 23 novembre dernier, M. Boutros-Ghali assistait hier soir à un concert privé donné par l'Orchestre symphonique de Montréal à la Place des arts. Aujourd'hui, le secrétaire général doit notamment prononcer une allocution devant le personnel de l'institution spécialisée des Nations unies qui établit les normes et les règles internationales du transport aérien civil. 183 États sont membres de l'OACI, dont le siège social est établi à Montréal depuis 1947. Sur la photo, on voit M. Boutros-Ghali en compagnie d'André Ouellette, ministre des Affaires extérieures du Canada, et de Philippe Rochat, secrétaire général de l'OACI.

## Isabelle Desmeules, première boursière Jacqueline-Blouin

LE DEVOIR

Isabelle Desmeules, étudiante en maîtrise au département de communications de la faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, est la première titulaire de la bourse Jacqueline-Blouin. 2000 \$ lui ont été remis lundi au cours d'une cérémonie présidée par James R. Taylor, directeur du département de communications, en présence de plusieurs représentants du milieu universitaire et de membres de la famille Blouin, notamment la juge Michèle Blouin qui a créé ce prix annuel en conformité avec les volontés de sa sœur Jacqueline, exprimées avant sa

mort survenue le 4 décembre 1993 alors qu'elle était rédactrice en chef de *Forum* à l'UdeM.

La bourse sera remise chaque année en décembre à un étudiant inscrit à l'UdeM et étudiant en communications orientées vers le journalisme. Un comité de quatre personnes présidé par M. Taylor et auquel participe le journaliste Jean-Guy Martin s'occupe de gérer le prix selon des politiques établies par l'UdeM.

Isabelle Desmeules termine présentement sa scolarité de maîtrise et elle défendra en janvier un mémoire sur «la politique journalistique de la SRC concernant la télédiffusion en direct de situations de crise».

EXPOSITION

Dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), le Groupe communautaire L'Itinéraire présente



DENTISTE

DENTUROLOGISTE

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRE (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.  
Guylaine Brouillette, D.D.

(En nomination pour la denturologiste par excellence 93-94)



1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4  
tél.: 939-2600  
Métro Guy, sortie St-Mathieu

## PROBLÈME DE POIDS?

CLINIQUE

weight loss center  
contrôle du poids

CHABOT

NOUVELLE APPROCHE

1832, Sherbrooke Ouest  
Montréal, Qc H3H 1E4  
(514) 989-1948

APPROCHE PERSONNALISÉE

(1<sup>re</sup> VISITE GRATUITE)



1832, Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec)  
H3H 1E4 (Métro Guy)  
Tél.: (514) 935-6616

Dr. Robert Prescott  
& Associés (Omnipraticiens)

LIPOSUCCION  
(Anesthésie locale)

- GREFFES DE CHEVEUX
- COLLAGÈNE
- INJECTIONS DE GRAS
- VARICES-OBÉSITÉ

# LE DEVOIR

# MONTREAL

Fouetter l'économie  
de la métropole

## Montréal inc.

Bourque tiendra tous  
les six mois un «sommet  
économique»

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le maire Pierre Bourque veut coordonner les actions de l'Hôtel de Ville de Montréal et des gens d'affaires pour fouetter l'économie de la métropole. M. Bourque crée ainsi un sommet économique qui se tiendra à tous les six mois.

Ce forum réunira les principaux décideurs montréalais, soit environ 150 personnes provenant de divers milieux (banquiers, chefs syndicaux, représentants des universités et grands employeurs de Montréal). Une première rencontre est prévue à la fin du printemps où les objectifs de ces réunions seront définis.

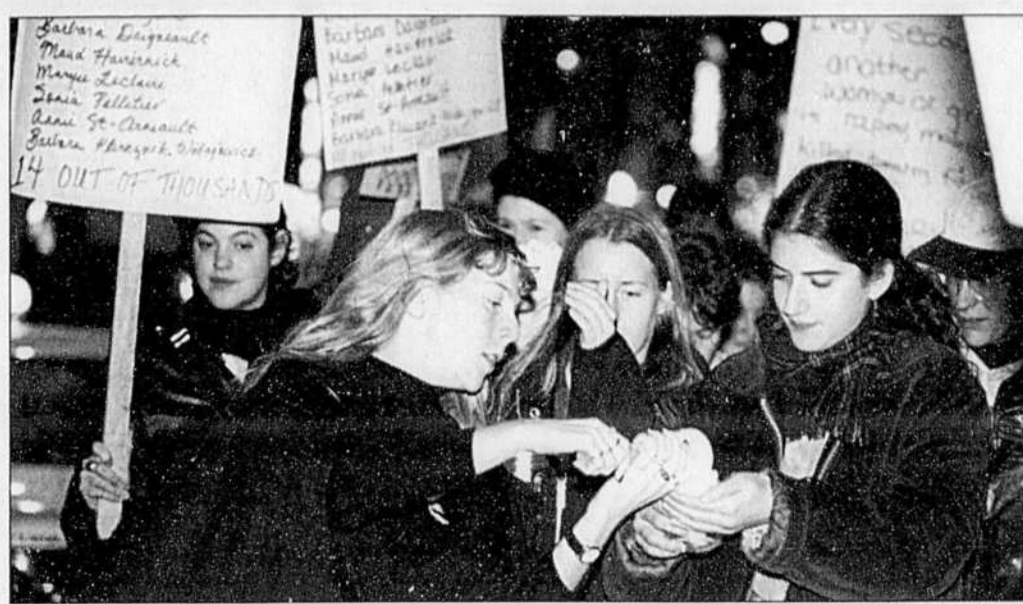
Le maire Bourque a expliqué que ce forum serait appelé à «évaluer les résultats des projets lancés» ainsi qu'à examiner les éléments propices au développement d'idées novatrices. «C'est un souffle nouveau que nous voulons apporter à Montréal», a déclaré hier M. Bourque.

Ce dernier a présenté sa proposition alors qu'il s'adressait aux quelque 1000 participants du déjeuner-causerie organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Le long discours de M. Bourque se voulait à saveur économique. Il a principalement retracé les grands thèmes développés au cours de la campagne électorale.

Selon M. Bourque, il est impératif que les mentalités et les façons de faire soient remises en question, et la nouvelle administration entend bien donner l'exemple. Il a d'ailleurs renouvelé son engagement de faire simple et, surtout, à moindre coût qu'auparavant.

C'est dans ce cadre qu'il a entrepris une large réforme de l'administration. Il a annoncé hier qu'il voulait rendre responsables les cadres de la fonction municipale.

De plus, Pierre Bourque a lancé un appel aux gens d'affaires pour qu'ils instaurent dans leurs entreprises une tradition de compagnonnage, question de faire place aux jeunes. Le maire leur a également demandé d'investir 19 millions \$ dans un fonds de développement économique qui permettrait de faire la promotion de Montréal à l'étranger et de créer des réseaux de partenaires. La Ville injectera elle-même 1 million \$ dans ce fonds.



La journée a culminé hier à Montréal par une grande marche aux chandelles dans le centre-ville.

## La tragédie de Poly commémorée partout au Québec

Une pétition de 9000 noms déposée à l'Assemblée nationale

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

À Montréal et partout au Québec, des femmes et des hommes de tout âge ont commémoré de mille et une façons hier la mort des 14 étudiantes le 6 décembre 1989, à l'occasion du cinquième anniversaire de la tuerie à l'École polytechnique.

Cette journée a culminé hier vers 17h30 à Montréal par une grande marche aux chandelles qui a réuni des étudiantes et étudiants de plusieurs universités et cégeps de la métropole.

Dès la matinée, à l'École polytechnique, étudiants, amis et parents des victimes avaient célébré sobriement la mémoire des 14 jeunes femmes par une minute de silence. Le directeur général de Polytechnique, André Bazerqui, a déposé une gerbe de fleurs au pied de la plaque commémorative érigée en souvenir des 14 victimes.

Un peu plus tôt, trois bourses de doctorat ont été décernées à des étudiantes de l'École polytechnique et des départements de physique et d'éducation physique par le syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal.

Boulevard René-Lévesque, au YWCA des femmes, on avait orné les fenêtres de l'édifice de 14 rubans blancs. Pour amorcer une journée de discussion et de réflexion sur la violence faite aux femmes, des femmes de tout âge et de toutes les nationalités avaient été choisies pour lâcher 14 ballons blancs au nom de chacune des jeunes filles assassinées par le tueur.

Dans les universités, diverses activités tenues sous le signe de la discussion et de la réflexion ont ponctué cette journée, tant à l'UQAM qu'à l'Université Concordia et à l'Université McGill. À l'UQAM, la journée du 6 décembre marquait le point d'orgue d'une semaine complète d'activités intitulée «Femmes du monde... contre les violences» et organisée par le Centre des femmes de l'UQAM.

Hier midi, à la grande place de l'UQAM, des étudiantes ont souligné cette journée par la lecture d'un manifeste honorant le courage et la ténacité des Simone de Beau-

voir, Rigoberta Menchu, Léa Roback et Taslima Nasreen et condamnant les sévices de toutes sortes subis par les femmes de tous les pays. «Nous voulons sortir cet événement de son isolement et le lier aux autres contextes de violence qui frappent les femmes à travers le monde», a expliqué hier Nathalie Enault, porte-parole de l'événement.

À ce titre, ces étudiantes ont invité hier soir la militante salvadorienne Ana Cisneros pour parler de la situation des femmes vivant dans un pays en reconstruction. Plus tard cette semaine, des femmes de Bosnie viendront parler des viols systématiques perpétrés à l'endroit de femmes croates et bosniaques.

À l'Assemblée nationale, les députés ont observé un long moment de silence et le 6 décembre a été décrété «Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes». Des centaines de personnes ont manifesté à Québec et ont déposé une pétition de 9000 noms demandant au gouvernement d'adopter des mesures concrètes pour améliorer la situation des femmes en justice. La ministre responsable de la condition féminine, Jeanne Blackburn, a déposé une motion soulignant que la tragédie «a donné naissance à une longue chaîne de solidarité. Il faudra s'en souvenir sobriement, mais lucidement».

À Ottawa, la députée du Bloc québécois Christiane Gagnon a souligné la nécessité pour tous et chacun de «faire des gestes, petits et grands, pour empêcher toute manifestation de violence». Plusieurs syndicats, dont la CSN, avaient invité leurs membres à porter des vêtements blancs à titre symbolique. Lors de son assemblée générale, des travailleurs de la FTQ tenaient hier soir des discussions sur le dialogue hommes-femmes. Les députés péquistes, eux, avaient décidé d'arborer un œillet blanc en cette journée.

Hier, un texte commémoratif intitulé *Plus jamais* a été publié dans tous les quotidiens du Québec, à l'instigation du Conseil du statut de la femme et d'un important regroupement d'organismes — dont *Le Devoir* — représentant tous les courants d'opinion au Québec.

L'opposition est totale

## 400 personnes manifestent contre la réforme Axworthy

Les audiences de la Commission sur les ressources humaines tournent au chahut

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Personne n'était d'accord avec la réforme sur l'assurance-chômage, hier, devant la Commission parlementaire sur les ressources humaines qui siègeait à Montréal. Cette réforme prévoit trois périodes de prestations au maximum en cinq ans, périodes raccourcies de surcroît. Et en fin d'après-midi, les manifestants ont tout renversé sur leur passage dans la salle d'audience.

Un électricien, Daniel Lajeunesse, a d'abord interpellé le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, durant la matinée après sa comparution, et celui-ci lui a répondu qu'il n'est pas d'accord pour qu'on coupe les prestations d'assurance-chômage d'un électricien sans travail.

Daniel Lajeunesse est venu aux audiences avec une cinquantaine d'ouvriers membres du Conseil provincial des métiers de la construction. Cette organisation syndicale regroupe quelque 2000 des 14 000 électriciens au Québec et la moitié est sans emploi en ce moment.

Daniel Lajeunesse a 30 ans et il est électricien depuis six ans: «Je n'ai pas besoin de formation professionnelle, dit-il, je l'ai déjà. J'ai besoin de travail. En plus, je ne suis pas marié, je n'ai pas d'enfant, et à cause de ça, non seulement je n'aurai droit qu'à 28 semaines d'assurance-chômage au lieu de 48, mais en plus, au lieu de 57 % de mon salaire, je recevrai moins.»

Yves Saint-Germain est le représentant syndical pour les électriciens «internationaux». Il ajoute qu'on forme 600 apprentis par année alors qu'il n'y a pas de travail. Globalement, 49 000 des 113 000 travailleurs de la construction au Québec ont du travail en ce moment. Ces ouvriers sont outrés de la réforme.

«Je n'aurai plus de chômage, ça va être de l'aide sociale par la suite, conclut Daniel Lajeunesse, ce qui veut dire qu'ils viennent de me lancer dans la cour du provincial. Qu'ils laissent donc le système comme il était.»

Son collègue Robert Giroux a pour tâche de trouver de l'emploi pour les manœuvres spécialisés: «Nous autres, les manœuvres, on est les personnes les plus importantes sur les chantiers, explique-t-il. Ça va bien

quand les manœuvres sont bons. Mais on a besoin de 700 foreurs et dynamiteurs au barrage de Sainte-Marguerite l'an prochain. C'est un cours qui nécessite 800 heures de formation, et on refuse de l'accorder à mes gars. C'est mauvais, le système de formation du fédéral. Les ouvriers de la construction, ça gagne 15 000 \$ par année, on est sous le seuil de la pauvreté, on nous refuse la formation adéquate et on va nous couper l'assurance-chômage.»

Hier, Lloyd Axworthy n'était pas à Montréal. Il n'a pas entendu les doléances des ouvriers dans les corridors de l'hôtel du Parc. Ils étaient là, tous prêts à parler à qui voulait les écouter. Au lieu de Ghislain Dufour, c'est Lloyd Axworthy qui aurait été informé de leur situation et de leur désaccord s'il avait été là.

Dehors, durant l'après-midi, une coalition différente manifestait. Parmi eux, une centaine d'étudiants, dont Maryse Rémillard: «C'est la première fois de ma vie que je manifeste, dit-elle. La semaine dernière, je suis d'abord allée au Complexe Guy-Favreau et à l'édifice de Revenu Canada pour embêter le fédéral. Aujourd'hui, je proteste car si la réforme Axworthy passe, je viens de terminer mes études.»

Pour Maryse Rémillard, c'est son avenir qui est en jeu: «C'est ma première année à l'UQAM. Mes frais de scolarité sont de 1800 \$ et l'an prochain ils atteindront 3700 \$ si la réforme Axworthy est adoptée. Je ne peux pas payer ça, moi. Ça sera la fin de mes études et ça me choque de lire un éditorial qui traite les étudiants de chialeux.»

«Mon père gagne trop, de sorte que je n'aurai pas de bourse, mais il ne gagne pas assez pour payer cette scolarité. Alors, je ne vais certainement pas m'endetter pour 30 000 \$ tandis que je ne suis même pas certaine de trouver un emploi après la fin de mes études.»

La jeune étudiante universitaire habite à Anjou, elle a une vieille Chevy 84, elle n'est pas défavorisée à proprement parler, mais ce sont ses études universitaires qui sont en jeu avec la réforme Axworthy. «Déjà, il y a moins d'inscrits à l'université, dit-elle, et c'est attribuable aux mauvais effets de la réforme annoncée.»

## Mise au rancart du BCM

LE DEVOIR

Après avoir aboli les conseils d'arrondissement et les commissions permanentes du conseil municipal, l'administration Bourque met au rancart le dernier outil de consultation publique épargné jusqu'à maintenant: le Bureau de consultation de Montréal (BCM).

Les élus se prononcèrent sur la question lundi prochain lors de l'assemblée du conseil municipal.

Au même moment, le BCM souligne sa cinquième année d'existence en publiant un petit document intitulé *Le Pouvoir d'intervenir* qui retrace les grands dossiers sur lesquels il s'est penché au fin des ans: la bibliothèque à Rivière-des-Prairies, le redéveloppement des sites du Marché central métropolitain et de Paul-Sauvé, et le déménagement de l'Hôtel-Dieu. Dans un sondage Léger et Léger de mai dernier, 64 % des Montréalais considéraient qu'il n'y avait pas suffisamment de consultations quant aux sujets relatifs à la ville.

Inauguration du Centre métropolitain de lutte au décrochage scolaire

## Qu'est-ce qu'un décrocheur?

KONRAD YAKABUSKI  
LE DEVOIR

Le tout nouveau centre montréalais de lutte contre le décrochage se donne comme première tâche de faire arriver les intervenants du milieu scolaire à un consensus sur la définition... d'un décrocheur.

«Quand on regarde toutes les études sur le décrochage, on se rend compte que pratiquement personne n'a la même définition. Nous, on va essayer de s'entendre sur une définition commune», a fait valoir hier le président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, Jacques Mongeau, lors de l'inauguration du Centre métropolitain de lutte au décrochage scolaire.

Fruit des efforts de la Fondation du Conseil scolaire de l'île de Montréal, le nouveau centre se voudrait la plaque tournante des connaissances en matière d'abandon scolaire afin de mieux cibler et coordonner les maints programmes déjà existants dans ce domaine.

«Le problème, c'est qu'il y a une foule d'organismes communautaires, en plus des commissions scolaires, qui s'occupent du décrochage scolaire. Mais pas de façon centralisée. Au point que ces gens-là ne se connaissent même pas», a fait remarquer M. Mongeau dans un entrevue accordée au *Devoir*.

De concert avec les intervenants du milieu scolaire, le centre entend développer une méthodologie et des critères acceptables à tous afin de mieux cerner l'ampleur du problème préoccupant qu'est devenu l'abandon des études chez les jeunes montréalais.

Projet tout à fait louable, étant donné qu'il n'existe actuellement aucun consensus à ce sujet. Une étude préparée l'an dernier pour la Fondation du Conseil scolaire de l'île par des chercheurs de l'Université de Montréal a établi à 11 % le taux de décrochage parmi les étudiants au niveau secondaire à Montréal, soit 9000 élèves en 1992-1993. En re-

vanche, une étude interne de la CECM rendue publique cet automne affirmait que le taux réel d'abandon scolaire se chiffrait plutôt à 46 % chez les élèves de la plus grande commission scolaire du Québec.

Le centre occupe des locaux sur la rue Berri, fournis par le Conseil scolaire de l'île au prix symbolique de 1 \$ par an. Son budget annuel serait aux alentours de 200 000 \$, exclusivement tiré à même des sources privées et dont la moitié a déjà été amassée pour l'année en cours. La Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et Hydro-Québec se sont engagés à y mettre chacun 75 000 \$ sur trois ans.

D'autres entreprises y contribueront de façon autre que monétaire. Bell Canada offrira un rabais sur une ligne téléphonique qu'entend mettre sur pied le centre pour aider les jeunes et leurs parents aux prises avec un problème de décrochage à s'y retrouver. Et IBM a déjà fait le don d'un ordinateur.



Lloyd Axworthy attire les foules, même s'il n'est pas là. La Coalition contre le réforme sociale a tenu une manifestation hier devant l'hôtel du Parc où se tenaient les audiences de la Commission parlementaire sur les ressources humaines. Neuf autobus ont amené quelque 400 personnes à la manifestation.

COLLECTION

DERNIERS JOURS

60% à 80%

sur toutes  
les collections  
automne-hiver



BOFF (JEAN CLAUDE POITRAS)  
PETER NYGARD  
JONES NEW YORK  
BATAH  
BURG TRIED  
TRU  
HAMMER  
STEILMANN  
ISHY

LISE

5705 A DE JUMONVILLE (ANGLE DICKSON) MONTREAL

256-5049

## Rectificatif

C'est le bureau de comté de Eleni Bakopanos, députée libérale du comté de Saint-Denis, qui a été vidé de ses meubles avant-hier, et non le Bureau de citoyenneté canadienne, comme nous l'avons indiqué dans notre bas de vignette hier en page A 3. En outre, Violette Trépanier, qui avait subi le même sort en 1993, était députée du Parti libéral du Québec et non du Parti conservateur.

ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC H3Y 3K2

Fax: (514) 845-7874 Tél: (514) 845-7874

La maîtrise des intangibles

NE PAYEZ PAS UN SOU... AVANT 1995!!!

GOLF CL  
1995



249,00 \$  
par mois\*\*

ET PROFITEZ DE NOËL AVANT NOËL! \*

\* Obtenez sans frais 4 pneus d'hiver et le chauffe-moteur à l'achat ou à la location d'une Golf ou Jetta neuve.

\*\* Crédit-bail V.C.I. de 60 mois avec V.R.G. de 5 370,00 \$ pour une Golf CL 1995 2 portes, 5 vitesses, transmission manuelle avec radio-cassette. La première mensualité et les frais de préparation de 695 \$ sont payables 30 jours après la prise de possession du véhicule. 100 000 km gratuits, 0,105 par km additionnel. Taxes, assurances et immatriculation en sus. Sujet à l'approbation de V.C.I.

Ces offres sont valables du 5 au 24 décembre 1994 sur véhicules en inventaire et ne peuvent être jumelées à d'autres offres ou promotions.

LES AUTOMOBILES  
Popular  
MONTREAL

5441, rue Saint-Hubert, Montréal

274-5471



## LE DEVOIR

## DÉMARCHE RÉFÉRENDAIRE

## Les militants du PQ sur le pied de guerre

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le Parti québécois lancera à son Conseil national des 4 et 5 février prochains sa véritable campagne référendaire. Mais d'ici là, il se donnera pour tâche d'inciter ses militants de toutes les régions à participer aux consultations menées par le gouvernement sur la souveraineté.

Tandis que le gouvernement met en branle son processus, le Parti québécois, lui, se garde «l'animation politique, la promotion de l'option et l'organisation sur le terrain», indique la vice-présidente et directrice générale du parti, Monique Simard, qui assistait hier à la présentation du programme gouvernemental sur la souveraineté.

Le parti sera très actif dans les régions, en collaboration avec le Bloc québécois qui s'est lui aussi donné, le week-end dernier, une structure régionale.

Au premier chef, les militants péquistes seront incités à s'exprimer lors des consultations menées par les commissions régionales annoncées hier.

Par ailleurs, le parti est à revoir son organisation. D'ici au 15 janvier, des assemblées générales seront organisées dans chaque circonscription, et les conseils régionaux se réuniront ensuite à leur tour.

Les 4 et 5 février, le parti se réunira en conseil national et y adoptera un plan d'action pour l'année référendaire.

Pour nous, dit Mme Simard, «c'est la date d'envoi».

Enfin, au début de mars, se tiendra le congrès annuel du Comité des jeunes du Parti québécois. Cette réunion revêtira une importance capitale, dit Mme Simard.

«En vue du référendum, dit-elle, tout le monde se réclamera de la jeunesse. Il faut réussir, de notre côté, à bien recevoir, à bien capter ce que sont les préoccupations des jeunes et comment elles se traduisent. Je souhaite que ce congrès soit le plus ouvert possible.»

En parallèle, les alliés du Parti québécois vont s'organiser de leur côté autour du Mouvement national des Québécois qui réunira dans une coalition des centrales syndicales, des regroupements d'agriculteurs, des groupes féministes, etc., pour faire la promotion de la souveraineté.

Quant au gouvernement, en plus de tenir son vaste programme de consultation, il poursuit son travail sous l'égide du ministre délégué à la Restructuration, Richard Le Hir, en vue de présenter aux Québécois des études sur les différents aspects de la souveraineté.

Pour l'heure, une équipe de sept ou huit spécialistes en économie, en droit ou en administration publique compulsent toutes les études réalisées sur ces sujets depuis quelques années. Une synthèse de ces études sera produite d'ici Noël, si possible. On verra à les mettre à jour et on déterminera s'il y a lieu d'en produire de nouvelles, qui seront à leur tour rendues publiques au fur et à mesure.



Le chef de l'opposition Daniel Johnson, hier à l'Assemblée nationale: «Le premier ministre est en train de convoquer les Québécois à un vaste congrès national du PQ, dit-il. Ce n'est pas la démocratie.»

## Une démarche illégitime, dit Johnson

«Une bien triste journée pour la démocratie au Québec»

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le processus engagé par le gouvernement sur la souveraineté est illégitime, estime le chef de l'opposition, Daniel Johnson, qui s'abstient toutefois de dire si lui-même, les députés libéraux et son parti participeront à la démarche de consultation lancée hier par le premier ministre.

M. Johnson croit que le référendum doit avoir lieu avant de demander à l'Assemblée nationale d'adopter une loi sur la souveraineté.

«C'est, aujourd'hui, dit-il, une bien triste journée pour la démocratie au Québec.»

«Le projet de démarche suggéré par le premier ministre est entaché d'un vice de fond quant à sa légitimité démocratique en tentant de faire précéder aux Québécois un projet qu'ils n'ont pas encore accepté», dit-il.

M. Johnson a accusé le premier ministre «comme chef du PQ» d'utiliser «nos institutions pour convier les Québécois à une seule tâche: rédiger une déclaration de souveraineté».

«Comment imaginer, demande-t-il, que des gens qui ne partagent pas le projet de séparation du reste du Canada vont se prêter à un tel exercice? Comment des fédéralistes québécois peuvent-ils participer à rédiger la déclaration de souveraineté?»

«Le premier ministre est en train de convoquer les Québécois à un vaste congrès national du PQ, dit-il. Ce n'est pas la démocratie.»

Il demande au gouvernement de «ne pas forcer l'Assemblée nationale à adopter un projet de loi pour séparer le Québec du reste du Canada avant que la population ne se soit prononcée par voie de référendum».

Il veut alors que soit posée «la seule question simple, évidente, concrète, pratique, que les Québécois attendent: est-ce que, oui ou non, le Québec devrait être un pays séparé du reste du Canada?»

Les libéraux critiquent sévèrement

la question. Selon le député de Laporte, André Bourbeau, «la question est suggestive». En demandant aux gens «êtes-vous en faveur de la loi...», M. Bourbeau croit que l'on donne à la question une tournure positive. Qui peut être contre la loi?

M. Bourbeau y voit «un truc». «Si c'est ça l'astuce, on la voit, dit-il. Il me semble que ça manque un petit peu de transparence.»

Le porte-parole libéral sur les affaires canadiennes, le député de Châteauguay, Jean-Marc Fournier, se demande «si on n'essaie pas d'aller chercher, avec cette question, une adhésion par un moyen détourné». «Être en faveur d'une loi, ce n'est pas comme être en faveur de la souveraineté. Les gens, ça les effraie peut-être moins.» Il voit la méthode comme «un piège, un traquenard, une astuce».

Avec une question comme celle suggérée par M. Johnson, «on retrouverait le vrai sens du vote», au contraire.

M. Fournier ressent une frustration, une exclusion de tous ceux qui ne veulent pas la souveraineté, dans le cadre de la démarche consultative lancée par le premier ministre.

«C'est comme nous demander d'aller choisir la couleur des murs dans une maison que nous ne voulons pas habiter.»

Le député de Châteauguay ne peut pas dire si les libéraux vont participer ou boycotter la démarche. Ils vont d'abord regarder s'il existe des solutions de rechange. Mais s'ils décident de participer, «ça ne voudra certainement pas dire que nous cautionnons cette démarche illégitime».

M. Bourbeau attend de voir comment les commissions seront constituées. «Si on est raisonnablement certains que le processus est correct et qu'il donne l'occasion de s'exprimer, peut-être qu'on pourrait participer. Il est trop tôt pour le dire. On peut peut-être aller là pour protester, il y a peut-être de ces réunions-là qui vont conclure qu'il n'y a pas de consensus», dit-il.

## L'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec

Nous reproduisons ici le texte intégral de l'avant-projet de loi sur la souveraineté rendu public hier par le premier ministre Jacques Parizeau. La première page de l'avant-projet, incomplète à dessein, doit éventuellement contenir, sous forme de préambule à la loi, la déclaration de souveraineté du Québec. Cette déclaration, précise-t-on en bas de page de l'avant-projet, «sera rédigée sur la base des suggestions

qui seront faites lors du processus d'information et de participation qui aura lieu sur l'avant-projet de loi. «Elle énoncera les valeurs fondamentales et les objectifs principaux que veut se donner la nation québécoise lorsqu'elle aura acquis le pouvoir exclusif de faire toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts et de conclure tous ses traités.» Le texte de l'avant-projet se poursuit ensuite de la façon suivante.

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE  
CE QUI SUIT:

## DE LA SOUVERAINÉTÉ

1. Le Québec est un pays souverain.

## ASSOCIATION ÉCONOMIQUE

2. Le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique entre le Québec et le Canada.

Un tel accord doit, avant d'être ratifié, être approuvé par l'Assemblée nationale.

## NOUVELLE CONSTITUTION

3. Le gouvernement doit, conformément aux modalités prescrites par l'Assemblée nationale, pourvoir à l'élaboration d'un projet de constitution pour le Québec et à son adoption.

Cette constitution doit inclure une charte des droits et libertés de la personne. Elle doit garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle doit également reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre. Cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.

La constitution prévoira la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice.

## TERRITOIRE

4. Le Québec conserve les frontières qui sont les siennes au sein de la Confédération canadienne au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1. Il exerce ses compétences sur les zones maritimes et les

territoires adjacents à ses côtes selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles du droit international.

## CITOYENNETÉ

5. Est citoyen québécois toute personne qui détient la citoyenneté canadienne et qui est domiciliée au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1.

Est également citoyen québécois toute personne qui, après l'entrée en vigueur de l'article 1, est née au Québec ou est née à l'étranger d'un père ou d'une mère détenant la citoyenneté québécoise.

La citoyenneté québécoise peut aussi s'acquérir suivant les modalités déterminées par l'Assemblée nationale.

La citoyenneté québécoise peut être cumulée avec celle du Canada ou de tout autre pays.

## MONNAIE

6. La monnaie qui a cours légal au Québec demeure le dollar canadien.

## TRAITÉS

7. Le Québec assume les obligations et jouit des droits contenus dans les traités auxquels le Canada est partie et dans les conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré, conformément aux règles du droit international.

## ALLIANCES INTERNATIONALES

8. Le gouvernement est autorisé à demander l'admission du Québec au sein de l'Organisation des nations unies et des autres organismes internationaux.

9. Le Québec prend les mesures requises pour rester membre notamment du Commonwealth, de la Francophonie, de l'Organisation du traité de l'At-

lantique Nord, du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

## CONTINUITÉ DES LOIS

10. Les lois adoptées par le Parlement du Canada qui s'appliquent au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, de même que les règlements qui en découlent, restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées par l'Assemblée nationale.

11. Les pensions et suppléments payables aux personnes âgées continuent d'être payés par le gouvernement suivant les mêmes barèmes et conditions. Les permis, licences et autorisations qui ont été émis restent en vigueur jusqu'à leur terme.

12. Les tribunaux de juridiction civile ou criminelle continuent d'exister et leurs juges sont confirmés dans leur poste et conservent leur autorité. Les causes en instance peuvent être poursuivies jusqu'à jugement. Toutefois, la Cour d'appel du Québec devient le tribunal de dernière instance jusqu'à l'institution d'une Cour suprême par la nouvelle constitution prévue à l'article 3.

Les juges de la Cour fédérale et de la Cour suprême du Canada en provenance du barreau du Québec deviennent, s'ils en expriment le désir, respectivement juges de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec.

13. Le gouvernement peut, en respectant les modalités prévues par la loi, nommer les personnes requises et prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10. Les sommes requises pour l'application de

ces lois sont prises à même le fonds consolidé de revenu.

Dans les nominations prévues au présent article, le gouvernement doit donner priorité aux fonctionnaires et autres employés du gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec.

14. Jusqu'à ce que la nouvelle constitution prévue à l'article 3 entre en vigueur, les lois, règles et conventions qui régissent la constitution interne du Québec et l'accès aux écoles anglaises restent en vigueur.

## PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES

15. Le gouvernement peut conclure avec le gouvernement du Canada tout accord relatif au partage des biens et des dettes appartenant au Canada et à toute autre matière susceptible de faciliter l'application de la présente loi.

## ENTRÉE EN VIGUEUR

16. La présente loi entre en vigueur un an après son approbation par référendum, à moins que l'Assemblée nationale ne fixe une date antérieure.

Cependant, les articles 2, 3 et 15 entrent en vigueur le lendemain du jour où la présente loi est approuvée par référendum.

17. La présente loi est soumise à la consultation populaire.

Elle ne peut entrer en vigueur que si une majorité des voix exprimées par les électeurs lors d'un référendum tenu conformément à la Loi sur la consultation populaire s'est prononcée en faveur de la question suivante:

«Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? OUI ou NON»



ROLEX  
Submariner  
Oyster Perpetual et  
Oyster Perpetual Lady Datejust

Bijouterie  
GAMBARD

Vente et service technique

630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville

866-3876

## POLITIQUE

# Ottawa envoie promener Parizeau

Les libéraux fédéraux refusent de se faire complices d'une démarche référendaire «frauduleuse»

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Jacques Parizeau pourra toujours offrir aux libéraux fédéraux de prendre part à ses consultations sur la souveraineté, ceux-ci l'attendent avec une brique et un fanal.

Dans une charge vitriolique, la vice-première ministre Sheila Copps et le ministre des Affaires intergouvernementales Marcel Massé se sont montrés hier sans pitié pour le projet de Québec de faire adopter une loi par l'Assemblée nationale avant le référendum, qualifiant le tout de manœuvre «déliérée» et «illégitime», destinée à «semer la confusion» dans les esprits.

L'avant-projet de loi présenté par M. Parizeau «n'a aucune raison d'être. Il est antidémocratique. C'est une fraude», a déclaré Mme Copps. «Le document présuppose que le gouvernement du Québec a reçu un mandat de sa population. Il ne l'a pas reçu, et il ne le recevra pas. Il n'a pas le droit d'agir ainsi.»

Les représentants fédéraux ont taillé en pièces tant la probable question référendaire que l'évocation d'une association économique avec le reste du Canada incluses dans la proposition péquiste.

M. Parizeau «évite de poser la question de la séparation, qui est la vraie question», a dit M. Massé. «Il tente de brouiller (les choses), et pour nous, cela signifie que ça n'a aucun sens. La question est de savoir si le Québec se sépare ou si nous réglons nos problèmes dans le cadre actuel. C'est le choix.»

Il ne sera donc, d'évidence, pas question pour les ministères de participer aux audiences que tiendront les commissions régionales itinérantes mises sur pied par Québec: elles ne sont qu'un écran de fumée», et y participer équivaudrait à admettre que le projet Parizeau a «une certaine crédibilité», a dit Mme Copps.

«Tout ce que nous voyons maintenant, c'est de la confusion semée de façon délibérée parce que M. Parizeau manque de confiance dans sa propre politique», a-t-elle ajouté.

De son côté, M. Massé a déclaré que «le processus de consultation en est un qu'on ne doit pas joindre. Pourquoi est-ce qu'on jouerait le jeu de M. Parizeau?»

S'ils demeurent «convaincus» que les Québécois auront «le bon sens» de dire NON au référendum peu importe les circonstances, les libéraux d'Ottawa ont dit espérer que Jacques Parizeau aurait «le courage de ses convictions» et poserait dans les plus brefs délais la question

de «la séparation, point à la ligne». Cela au lieu de déposer «une livre de papier qui dit au fond qu'il veut que le Québec fasse partie du Canada tout en le quittant», d'après les propos de la vice-première ministre.

Aux Communes, Mme Copps a toutefois refusé de s'aventurer sur le terrain où voulait l'entraîner le chef réformiste Preston Manning, qui lui a demandé si elle considérait que l'avant-projet de loi outrepassait les compétences d'un parlement provincial.

Selon M. Manning, la notion d'illégitimité évoquée par sa vis-à-vis ne suffit pas: en ce qu'il touche à des prérogatives fédérales exclusives, le projet Parizeau est carrément illégal, «et le gouvernement devrait le dire».

Le Reform soutient qu'Ottawa doit défendre trois éléments: la prééminence de la règle du droit (le PQ serait forcé de demander des amendements constitutionnels pour obtenir ce qu'il désire); le consentement des gouvernés (le reste du Canada «aura son mot à dire sur les conditions» d'une éventuelle séparation); et «les intérêts du Canada», que le fédéral est tenu de promouvoir.

Pour M. Manning, la démarche de M. Parizeau consiste «en partie en une provocation, et en partie à voir jusqu'où le gouvernement du Québec peut aller» en l'absence d'une réplique fédérale cohérente. A cet égard, Mme Copps l'a accusé de «faire le jeu» des souverainistes en concentrant son tir sur le comportement d'Ottawa.

Et pendant que le chef conservateur Jean Charest dénonçait une stratégie «trompeuse» qui laisse les fédéralistes à l'écart, au Bloc québécois, on a évidemment eu droit à un tout autre son de cloche.

Le nouveau coordonnateur de la stratégie référendaire pour le Bloc, Gilles Duceppe, a longuement défendu le principe d'une loi pré-référendaire qui ne serait adoptée qu'au terme d'une victoire aux urnes. Et si Lucien Bouchard s'est déjà opposé à une déclaration solennelle d'indépendance avant le fait, M. Duceppe voit dans les consultations mises sur pied par le PQ une garantie démocratique.

Quant à la participation des fédéralistes, le whip du Bloc a rappelé que les souverainistes avaient pris part de bonne foi aux débats entourant Meech et Charlottetown. Or, cette fois, «peut-être les libéraux n'ont-ils rien à dire»...



Sheila Copps



Preston Manning

# Compressions budgétaires de 1,4 milliard \$ l'an prochain

L'ère des coupes aveugles dans la machine d'État est révolue, annonce la ministre Pauline Marois

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La décision du gouvernement de s'en tenir à la croissance zéro des dépenses l'an prochain entraîne des compressions budgétaires réelles de l'ordre de 1,4 milliard \$ pour l'année 1995-1996, a indiqué hier la présidente du Conseil du Trésor, Pauline Marois.

Cet effort représente une réduction de 4 % des dépenses.

Le gouvernement envisage d'imposer la même rigueur durant les deux années subséquentes, de sorte que, sur trois ans, on parle de compressions totalisant 4 milliards \$.

En contrepartie, la ministre promet aux ministères et aux organismes publics une plus grande latitude dans la gestion de leurs budgets. Chaque ministère se fera attribuer une enveloppe budgétaire fermée au début de l'année.

Sur ce montant, le réseau de la santé absorbera à lui seul des compressions de l'ordre de 200 millions \$, auxquelles doit être ajoutée une contribution de 100 millions \$ de la Régie de l'assurance-maladie; le réseau de l'éducation devrait pour sa part comprimer ses dépenses de l'ordre de 150 millions \$.

La ministre fournit ces chiffres sous toutes réserves. Il se peut que ce soit un peu plus ou un peu moins, dit-elle. Il s'agit d'hypothèses.

Dans un discours à des responsables des ressources humaines dans les ministères et organismes publics, la ministre a reconnu qu'un budget à croissance zéro «exigera beaucoup d'efforts».

Les ministères devront absorber à même leurs budgets les hausses salariales attribuables à la progression dans les échelles salariales, à l'inflation, etc. L'effort correspond à 1,4 milliard \$ sur des dépenses de programmes de l'ordre de 36,4 milliards \$.

Mme Marois a annoncé qu'à

compter de l'an prochain, les gestionnaires des différents ministères et des réseaux se feront attribuer des enveloppes budgétaires fermées.

«Chaque ministère profitera d'une grande souplesse et d'une grande liberté dans la gestion des fonds, dit-elle. L'ère des compressions et des coupes aveugles, en cours d'année, est révolue.» La pratique des crédits périmés l'est également.

La ministre soutient que ces enveloppes seront fermées «dans les deux sens». C'est-à-dire que si un gestionnaire parvient à dégager un surplus budgétaire à la fin de l'année, il va pouvoir conserver ce surplus soit pour l'affecter à des activités supplémentaires, soit pour accroître son budget l'année suivante.

Par contre, si un gestionnaire fait un déficit, le montant de ce déficit sera soustrait de son budget l'année suivante.

Pour le moment, le Conseil du Trésor jongle avec quatre enveloppes distinctes: Santé et Services sociaux, Éducation, Sécurité du revenu, et l'ensemble des autres ministères.

Ce qui est acquis, c'est que le budget global de dépenses de programmes du gouvernement de 36,3 milliards \$ restera le même l'an prochain. Par contre, il se peut que le budget de certains ministères soit accru, et que le budget de certains autres ministères soit amputé.

Les réseaux de la Santé et de l'Éducation savent qu'ils vont devoir vivre avec une croissance zéro, tandis que l'enveloppe budgétaire de la Sécurité du revenu pourra varier selon la fluctuation des clientèles. On va prévoir une «soutape» qui permettra au budget de l'aide sociale de fluctuer selon le nombre d'assistés sociaux.

Mme Marois a tenu un discours d'austérité selon lequel «il n'y a qu'une issue: la réduction immédiate du déficit» par «une importante rationalisation des dépenses pu-

bliques», ce dans le but de «protéger nos acquis sociaux».

«Avant comme après la campagne référendaire, dit-elle, il est de notre devoir de limiter à court terme la croissance des dépenses gouvernementales pour éventuellement en arriver à éliminer le déficit budgétaire et réduire l'endettement public. Nous ne pouvons nous défilier à cette responsabilité à l'égard des générations qui nous suivent. Nos enfants ne nous pardonneraient pas de ne leur laisser qu'une dette en héritage.»

Mme Marois a reconnu, en conférence de presse, que le gouvernement actuel poursuit les mêmes objectifs budgétaires que le gouvernement précédent. «Ce n'est pas un changement de cap face à l'objectif, mais un changement de cap dans la façon de faire», dit-elle.

Plutôt que d'imposer des compressions par des lois comme les lois 102 et 198, le gouvernement compte sur «la confiance, la responsabilisation des gestionnaires, la transparence, la souplesse, la concertation entre les partenaires (notamment les syndicats) et la solidarité».

Mme Marois lance un «appel à la mobilisation». Elle dit aux gestionnaires: «Soyez tous créatifs. Ajustez-vous aux vrais besoins de la société, réorganisez la distribution des services, repensez l'administration de vos ressources, associez les employés de tous les niveaux.»

Vendredi, les ministres de la Santé, Jean Rochon, et de l'Éducation, Jean Garon, ont tous deux soutenu qu'il était possible d'atteindre les objectifs qui leurs sont fixés en changeant les façons de faire et ce sans réduire la quantité et la qualité des services offerts.



Pauline Marois

# «L'astuce est un peu grosse»

Le politologue Vincent Lemieux ne cache pas son scepticisme face à la stratégie péquiste en vue du référendum

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Du haut de la chaire universitaire, le processus de consultation enclenché par le premier ministre Parizeau est vu à travers le prisme du scepticisme. Le politologue Vincent Lemieux estime que la démarche péquiste manque de légitimité.

«Je trouve que l'astuce est un peu grosse, un peu cousue de fil blanc», a commenté hier le professeur de l'Université Laval, celui-là même que le conseiller politique du premier ministre, Jean-François Lisée, qualifiait en 1993 de «Galilée de la politique québécoise».

A partir du moment où les règles du jeu apparaissent inacceptables aux fédéralistes et qu'ils refusent de s'associer au projet, M. Lemieux croit que le projet risque de perdre sa légitimité. «Ça devient une démarche plus partisane que politique.»

A son avis, la première anomalie réside dans le fait que la série de consultations régionales ne portera pas sur l'avenir politique du Québec, mais sur l'option souverainiste. «Les

gens sont convoqués pour finalement améliorer le produit. Dans cette optique, on peut comprendre que les fédéralistes soient réticents à participer. Le mandat peut paraître piégé.»

Il y a aussi la composition des commissions régionales que le projet Parizeau prévoit mettre sur pied. Pour Vincent Lemieux, il est évident qu'on y trouvera essentiellement des péquistes et que les groupes qui viendront y témoigner seront majoritairement des souverainistes. «Les libéraux ont plus à perdre qu'à gagner à participer à ces commissions régionales. L'événement important qui va se produire, c'est la décision des libéraux d'y participer ou non.»

L'idée de fractionner le processus à travers une quinzaine de commissions régionales constitue aux yeux du professeur un geste habile. Tout en convenant de la lourdeur du mécanisme, il lui paraît que cette façon de faire contribuera à convaincre les gens des régions que les promesses péquistes en campagne électorale n'étaient pas que de vains mots et que le gouvernement est vraiment déterminé à se mettre à l'écoute des ré-

gions, qu'il compte leur faire jouer un plus grand rôle dans les décisions politiques gouvernementales. «De ce point de vue, c'est un bon coup.»

Que dire de la deuxième disposition de l'avant-projet de loi, stipulant le maintien d'une association économique avec le Canada, une notion qui était disparue du vocabulaire péquiste? Cette nouvelle instance n'étonne pas le politologue, qui l'attribue à la lecture attentive des sondages, démontrant que l'appui à la thèse souverainiste est plus large lorsqu'on y associe le concept de l'association. Le professeur se dit cependant que le premier ministre ne l'a pas fait dans l'enthousiasme mais parce qu'il y était obligé. «Je pense qu'il s'est marché un peu sur le cœur.»

Enfin, Vincent Lemieux détecte une autre marque d'habileté, cela dans le libellé de la question: «Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec?» A son avis, le stratagème qui consiste à référer à un document est efficace en ce qu'il permet de proposer une question courte. «C'est assez astucieux.»

# Parizeau n'a pas fait tomber le mur

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Les précisions apportées hier à la démarche menant à la souveraineté n'ont pas modifié les appuis des différents groupes qui se sont déjà prononcés sur le sujet. Sans surprise, les groupes souverainistes continuent d'apprécier la démarche gouvernementale, alors que les groupes plutôt fédéralistes hésitent à embarquer dans le processus proposé. Cette barrière n'a pas encore été brisée.

Pour le Mouvement national des québécois, «M. Parizeau refuse d'imposer une vision dogmatique et hermétique: il fait appel à la participation de tous ceux et celles qui, partout à travers le Québec, veulent prendre part aux débats.» La Société Saint-Jean-Baptiste, elle, apprécie que soit proposée aux Québécois une «alternative cohérente» aux réponses qui ont été données par le Canada.

La CSN souscrit à la démarche gouvernementale, une démarche «qui tout en nous sortant des sentiers battus est rassurante, vu les caractères d'ouverture et de pluralisme que devront afficher les commissions qui seront mises en place». Même appui du côté de la FTQ. Même appui du côté de la CEQ, la Centrale de l'enseignement du Québec.

«Avec les commissions itinérantes, nous avons des éléments qui permettent un véritable processus populaire, un véritable souci de ne pas fonctionner en vase clos», a dit Lorraine Pagé, présidente de la CEQ. Mme Pagé apprécie que l'avant-projet de loi s'engage envers les communautés autochtones. «C'est un bon point de départ pour entreprendre le dialogue», dit-elle. Elle fait également valoir qu'on peut créer une assemblée constituante pour rédiger

le préambule du projet de loi, après la consultation auprès de la population.

A l'inverse, des groupes plutôt favorables au fédéralisme canadien se montrent assez réticents. Alliance-Québec s'oppose carrément au projet Parizeau. «C'est un projet très partisan, où il n'y a pas d'espace pour les divergences d'opinion, a dit le président de l'organisme, Michael Hamelin. On nous présente d'avance une loi sur la séparation, contrairement à la Commission Bélanger-Campeau qui laissait place aux opinions divergentes.»

De son côté, le Conseil du patronat se fait également tirer l'oreille. Ghislain Dufour, président du CPQ, se montre surpris que le premier ministre ait choisi de présenter un avant-projet de loi plutôt qu'un simple Livre blanc ou vert.

Pour M. Dufour, la question référendaire «est simple, mais elle n'est pas claire. Elle fait référence à un projet où plusieurs inconnues subsistent. Par exemple, si la négociation ne fonctionne pas avec le fédéral, nous disons oui à quoi exactement au référendum?»

«Les fédéralistes auront de la difficulté à fonctionner dans ce processus, conçu pour animer la foi souverainiste», ajoute-t-il.

Jack Jedwab, de la section Québec du Congrès juif canadien, explique que son organisme entend participer au débat référendaire après avoir consulté les leaders de sa communauté, mais «je ne peux pas dire si nous allons participer au processus proposé par le gouvernement».

Il estime «utile» de tenir une consultation populaire, mais s'interroge sur les modalités de la consultation, en espérant que «la dimension communautaire» y soit représentée.

# Bob Rae ne restera pas «les bras croisés»

Toronto (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, promet de ne «pas rester assis les bras croisés» devant la marche du gouvernement québécois vers la souveraineté.

«Le Canada aura son mot à dire», a-t-il lancé hier en réaction à la stratégie divulguée par le premier ministre Parizeau. Bob Rae a également dit que M. Parizeau n'avait «pas le droit de donner des assurances» aux Québécois quant aux futurs rapports entre le Québec et le reste du Canada, advenant la souveraineté. «M. Parizeau donne des assurances, même dans la loi qu'il a proposée (hier). Il dit que nous aurons le même dollar, qu'on va arranger la dette (...) C'est beaucoup plus facile de négocier devant un miroir, mais quand on entre dans une aventure telle

que celle proposée par M. Parizeau, ce n'est pas possible de donner des assurances à la population sur ce qui va se passer», a déclaré M. Rae, lors d'une importante allocution prononcée devant l'Empire Club de Toronto.

«Quelle sera la réaction? Quelle sera la réponse des marchés? Quelle sera la réponse des autres Canadiens? M. Parizeau ne sait pas, personne ne sait. Alors il n'a pas le droit de donner de telles assurances. Il n'est pas dans une position de donner ces assurances parce le Canada est une démocratie et le Canada aura son mot à dire», a poursuivi le premier ministre ontarien.

M. Rae accuse le gouvernement péquiste de vouloir tabler sur une certaine inertie qui règne présentement au Canada anglais face au dossier constitutionnel.

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Société éditrice des magazines **Le Lundi**. Les idées de **MA MAISON** et de plusieurs autres publications de prestige.



L'enthousiasme, l'esprit d'équipe et l'initiative sont des qualités qui vous distinguent? Alors, n'attendez plus et devenez...

## RÉDACTEUR/TRICE EN CHEF

• Diriger une équipe de rédaction d'un magazine et collaborer à l'élaboration de son contenu. (Exigences: minimum de 5 années d'expérience dans le domaine de l'édition et plus particulièrement en journalisme; avoir le sens du leadership.)

## RESPONSABLE DE LA PROMOTION

• Élaborer des projets promotionnels, préparer des campagnes publicitaires et concevoir des idées de promotion réalisables pour un magazine. (Exigences: minimum de 3 années d'expérience dans le domaine de la promotion; bien connaître le milieu artistique québécois.)

## DIRECTEUR/TRICE ARTISTIQUE PUBLICITAIRE

• Effectuer la planification générale de la production, de la conception ainsi que de la réalisation de divers magazines et respecter les budgets et les échéanciers de production parfois très serrés. (Exigences: minimum de 3 années d'expérience à titre de directeur(trice) artistique; avoir une bonne connaissance du logiciel QuarkXPress ainsi que du pelliculage électronique et avoir le sens du leadership.)

## DIRECTEUR/TRICE DES VENTES

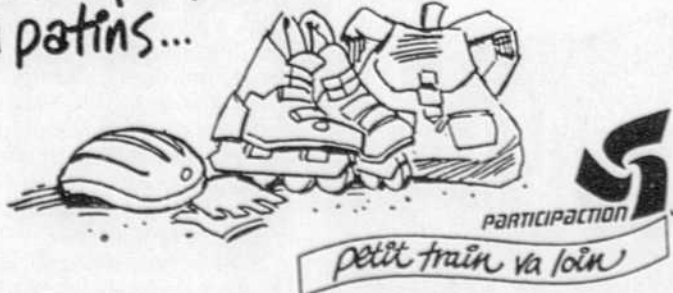
• Diriger l'équipe des ventes du secteur décoration. (Exigences: minimum de 3 années d'expérience dans la gestion d'une équipe de ventes; connaître l'industrie publicitaire et être bilingue.)

N'hésitez plus et faites parvenir votre curriculum vitae en toute confidentialité avant le **16 décembre 1994** à: Magazines Publicor, a/s de Nicole Bourgeault, Directrice des ressources humaines, 7, chemin Bates, Outremont (Québec) H2V 1A8.

Prière de ne pas téléphoner.

Entreprise soustrayant à un programme d'équité en matière d'emploi.

Une simple promenade en patins...



Université de Montréal

## Professeur ou professeur en traduction

Le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences recherche une professeure ou un professeur de niveau adjoint en traduction.

## Fonctions

Enseignement aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, avec encadrement des étudiants aux cycles supérieurs.

## Exigences

Doctorat obtenu, ou sur le point d'être obtenu, et expérience de l'enseignement de la traduction. Expérience de la traduction générale du français vers l'anglais et dans au moins un des domaines suivants: traduction commerciale, traduction juridique, traduction technique. Recherche et publications.

## Traitement

Selon la convention collective.

## Date d'entrée en fonction

Le 1<sup>er</sup> août 1995.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, trois lettres de recommandation et des copies de leurs publications récentes, avant le **31 mars 1995**, à: M. Jean-Claude Gémar, directeur Département de linguistique et de traduction Université de Montréal C.P. 6128, succursale Centre-ville Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

LE DEVOIR

## LE MONDE

Eltsine s'emporte  
contre les États-UnisIl reproche aux Américains de vouloir décider  
«de la destinée du monde»

Moscou (AFP) — Le président russe Boris Eltsine a prévenu hier que les États-Unis ne pouvaient pas prétendre «décider de la destinée du monde» à eux seuls, en employant un ton particulièrement dur pour évoquer les divergences étalées par Moscou et Washington lors du sommet de la CSCE.

«J'espère que vous me comprenez clairement, quand je dis que la destinée du monde entier ne doit pas être décidée dans une seule capitale», a affirmé Boris Eltsine, dans un entretien accordé à la télévision russe après le sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de Budapest.

Ce sommet a confirmé l'étendue des différends entre Moscou et Washington, déjà apparue la semaine dernière à Bruxelles.

Le ministre russe des Affaires étrangères Andreï Kozirev avait alors refusé de signer des documents de coopération avec l'OTAN pour protester contre la décision de l'Alliance atlantique de définir les conditions de son élargissement aux anciens pays communistes d'Europe de l'Est.

À la suite de ce premier éclat, Boris Eltsine a accusé hier le président américain Bill Clinton d'avoir tenté de transformer le sommet des 52 chefs d'Etat de la CSCE en une opération médiatique pour son seul intérêt.

(Bill Clinton) a voulu lancer et présider un petit sommet autour de la ratification par l'Ukraine, en marge de la réunion, du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), a affirmé le

président russe. «Il n'a pas réussi», a ajouté Boris Eltsine.

Le président russe a mis en garde contre l'ouverture d'une nouvelle époque de confrontation entre Moscou et Washington.

«C'est comme si le système des blocs, c'est-à-dire quelque chose qui est derrière nous, revenait maintenant: le bloc de l'OTAN d'un côté, la Russie de l'autre», a affirmé le chef d'Etat russe, cité par l'agence ITAR-TASS.

Boris Eltsine faisait clairement référence à la définition par l'OTAN des modalités de son élargissement aux anciens satellites de Moscou en Europe de l'Est. Bill Clinton avait répondu aux craintes de Moscou, dès l'ouverture du sommet de la CSCE, en prévenant qu'aucun pays tiers ne pouvait revendiquer un droit de veto sur un éventuel élargissement de l'OTAN.

Ce conflit s'est étendu à d'autres sujets à Budapest, et les chefs d'Etat n'ont notamment pas pu s'entendre sur un communiqué commun concernant la Bosnie, Moscou refusant de qualifier «d'agresseurs» les Serbes bosniaques.

Un diplomate occidental en poste à Moscou a confirmé hier soir que l'élargissement de l'OTAN demeurerait la principale pierre d'achoppement entre Moscou et Washington.

«Les Russes ont déjà énormément de problèmes à leurs frontières, et en particulier au sud. Si l'OTAN s'élargit, ils auront l'impression de perdre leur influence», a expliqué ce diplomate.

Pression militaire sur Bihac

## L'Europe oublie la Bosnie

Les États islamiques sont prêts à envoyer  
des troupes sur le terrain

Sarajevo (AFP) — La pression militaire serbe s'est poursuivie hier sur la poche de Bihac (nord-ouest) alors que les 52 pays de la CSCE n'ont pas réussi à Budapest à adopter une déclaration appelant à cesser les combats.

Cet échec du sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été provoqué par l'opposition des représentants de la Bosnie et de la Russie, selon le président hongrois Arpad Goncz.

Réunis pour prévenir les conflits en Europe, les 52 chefs d'Etat et de gouvernement ont été incapables de s'entendre sur l'adoption d'une simple déclaration appelant à la fin des combats en Bosnie, au coeur du continent.

Le premier ministre bosniaque Haris Silajdzic a vivement réagi en reprochant au monde «d'assister à un génocide sans réagir».

«Nous avons été placés dans un ghetto et affamés sous les yeux du monde. Et ceci à cause de l'unité de l'OTAN, de l'Union européenne, des alliés occidentaux. Nous ne pouvons pas croire que l'unité occidentale puisse se fonder sur le sang d'un peuple innocent», a-t-il dit.

Aussi, le premier ministre en a-t-il appelé à la conscience des peuples d'Europe et des États-Unis «afin qu'ils fassent entendre leur indignation».

En revanche, à Genève, les pays de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) se sont déclarés prêts à envoyer des troupes pour remplacer les hommes de la FORPRONU, tout en demandant le maintien des Casques bleus occidentaux en Bosnie. Le ministre français des Affaires étrangères Alain Juppé avait averti auparavant que l'ONU pourrait être amenée à demander un retrait des Casques bleus si un cessez-le-feu n'était pas rapidement instauré.

ITALIE

## Le juge Di Pietro démissionne

Rome (Reuter) — Antonio Di Pietro, figure de proue de la lutte anticorruption en Italie, a présenté dans une lettre sa démission au procureur de la république de Milan, Francesco Saverio.

Dans cette lettre, que s'est procuré Reuter, le juge s'en prend amèrement à la classe politique qui n'a cessé, selon lui, de mettre des obstacles sur sa route. On ignore si sa démission a été acceptée.

Di Pietro déclare notamment: «Chaque initiative judiciaire que j'ai prise a été interprétée comme une attaque contre quelqu'un ou contre quelque chose.»

Il explique que sa démission a pour objet de «dépersonnaliser» le travail des magistrats milanais et de «rétablir la confiance dans les institutions».

«Pour cette raison, dans un esprit de devoir, et la mort dans l'âme, je quitte la magistrature.»

Auparavant, Antonio Di Pietro avait requis devant un tribunal milanais une peine de 10 mois de prison contre le chef de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, pour financement illégal de sa campagne électorale de 1992.

Il a requis la même sentence pour l'ancien trésorier du parti fédéraliste, Alessandro Patelli.

Le rétablissement de la démocratie au Nigeria

## Soyinka réclame des sanctions

Washington (AFP) — L'opposant nigérian Wole Soyinka, prix Nobel de littérature 1986, a appelé hier les États-Unis à imposer des sanctions économiques au régime militaire nigérian, dont il a fustigé le chef.

Wole Soyinka, qui avait quitté clandestinement son pays à la mi-novembre, a affirmé lors d'une conférence de presse que le régime du général Sani Abacha n'était «rien d'autre qu'une organisation terroriste dont la spécialité est la prise d'otages».

Selon l'organisation de défense des droits de l'Homme Amnesty International, qui organisait la conférence de presse, le régime nigérian a

fait quelque 200 morts parmi les opposants et arrêté ou emprisonné des centaines d'autres. Selon Amnesty, la répression s'est notamment intensifiée contre les Ogonis dans le sud-est du Nigeria, où au moins 50 personnes ont été tuées entre les mois de mai et juin.

«Au nom du peuple nigérian, j'appelle (...) les États-Unis et la communauté internationale à prendre conscience de la Somalie potentielle qu'est le Nigeria aujourd'hui», a déclaré le prix Nobel. «Je voudrais que les États-Unis prennent la mesure très courageuse d'isoler le régime nigérian, économiquement, culturellement et même dans le domaine du sport.»

EN BREF

## COMBATS À MOGADISCIO

Mogadiscio (AFP) — Un nombre indéterminé de Somaliens ont été tués ou blessés hier au cours de combats entre des troupes bangladaïshes de l'ONU et des miliciens dans la ville d'Afgoye, à 30 km au sud de Mogadiscio, a indiqué un porte-parole militaire de l'ONU. Un différend sur le paiement d'un loyer pour un bâtiment occupé par les Casques bleus, au bord de la rivière Shabelle, serait à l'origine des combats au cours desquels les soldats de l'ONU n'ont pas eu de pertes. Les combats ont éclaté alors que les soldats bangladaïshes se préparaient à quitter Afgoye dans le cadre du retrait de quelque 15 000 soldats de l'ONU stationnés en Somalie, prévu pour le 31 mars. Mohamed Qanyare Afrah a accusé les soldats de l'ONU d'avoir ouvert le feu et affirmé que 18 Somaliens avaient été tués et 42 autres blessés. La semaine dernière, des soldats de l'ONU avaient tué deux Somaliens qui tentaient de s'emparer de matériel militaire de l'ONU sur la plage de Jesira au sud de Mogadiscio.

## UN PETIT HOMMAGE À CEAUSESCU

Bucarest (AFP) — Une cinquantaine de roumains, essentiellement des retraités, se sont retrouvés hier à Bucarest devant la tombe où est probablement enterré Ceausescu pour y déposer des fleurs à l'occasion de la Saint-Nicolas. «Tu as été tué et tu resteras le plus grand des héros de la nation roumaine» proclame la plaque aux couleurs du drapeau roumain apposée sur ce qui serait la tombe de Nicolae Ceausescu, exécuté par balles avec son épouse Elena le 25 décembre 1989 à l'issue d'un procès sommaire et enterré en secret. Depuis 2 ou 3 ans, la Saint-Nicolas est devenue une occasion de récriminations pour une poignée de nostalgiques qui supportent difficilement la transition et se retrouvent dans ce cimetière de Ghencea. «Du temps de Ceausescu, l'école était obligatoire et les chômeurs allaient en prison» se plaint une vieille dame, pauvrement vêtue, après avoir allumé un cierge sur la tombe du «Conducator».

## TRÈVE PROPOSÉE AUX TAMOULS

Colombo (AFP) — Le gouvernement srilankais a proposé hier un cessez-le-feu à la guérilla séparatiste des Tigres de libération de l'Élam tamoul (LTTE), dans le but de relancer des pourparlers de paix actuellement dans l'impasse, selon des sources militaires. Une réunion des commandants militaires, présidée par la présidente Chandrika Kumaratunga, a accepté le principe d'une trêve avec la guérilla tamoule, a-t-on précisé de mêmes sources. L'annonce d'un cessez-le-feu, qui pourrait être faite «dans quelques jours», dépend de la réponse du LTTE. La guerre civile qui oppose depuis 1972 la majorité cinghalaise à la minorité tamoule, engagée dans une lutte séparatiste pour le contrôle du nord-est de l'île, a fait plus de 30 000 victimes.

## MITTERRAND INTERVIENT EN FAVEUR DE DÉPUTÉS KURDES

Paris (AFP) — Le président François Mitterrand a proposé hier une démarche à ses partenaires de l'Union européenne pour obtenir des autorités turques que la peine de mort requise contre huit députés kurdes de Turquie ne soit pas prononcée, a annoncé hier le porte-parole de la présidence française, M. Jean Musitelli. Dans une lettre adressée lundi aux dirigeants des pays membres de l'Union européenne, le chef de l'Etat les invite à s'adresser avec lui au gouvernement turc «afin, écrit-il, que ces peines de mort ne soient pas prononcées», a précisé M. Musitelli. Le 24 novembre dernier, le procureur général de la Cour de sûreté de l'Etat turc avait requis la peine de mort contre huit députés kurdes poursuivis pour «séparatisme» et «atteinte à l'intégrité de l'Etat». Le procès doit connaître son épilogue demain avec un verdict qui pourrait être lourd de conséquences pour les relations de la Turquie avec le monde occidental, particulièrement avec l'Europe.

## AMNESTY DÉNONCE LE MANQUE DE SOLIDARITÉ POUR L'AFRIQUE

Londres (AFP) — Le secrétaire général d'Amnesty International Pierre Sané a dénoncé hier à Londres le manque de «solidarité internationale» en faveur de tous ceux qui se battent pour la défense des droits de l'homme en Afrique. «Il semble que soit propagée à Washington, Moscou, Tokyo ou Londres l'idée dangereuse selon laquelle ce n'est pas le travail de la communauté internationale de résoudre les problèmes de l'Afrique, que rien ne peut être fait», a affirmé Pierre Sané lors d'une conférence à l'Institut royal des affaires internationales. Il a dénoncé les «cercles prompts à condamner les derniers meurtres commis au Timor ou au Salvador» mais qui «ont tendance à réagir plus lentement, voire pas du tout, quand les victimes viennent d'un pays africain dont on ne parle pas déjà dans les journaux». «Les obligations internationales en matière de droits de l'homme ne peuvent être discriminatoires», a estimé M. Sané. Une telle attitude pourrait «porter atteinte à l'universalité» de la défense des droits de l'homme et révéler «l'hypocrisie de la communauté internationale».

## CRAXI DÉNONCE LA CAMPAGNE DE PERSÉCUTION CONTRE LUI

Tunis (AFP) — L'ancien président du Conseil socialiste italien Bettino Craxi a affirmé hier soir que la «persécution» se poursuivait à son encontre, en commentant la peine de prison requise contre lui par le parquet de Milan dans le procès Enimont. «La persécution se poursuit, mais je continuerai à me défendre», a déclaré à l'AFP M. Craxi, qui réside actuellement à Hammamet (60 km de Tunis). Le procureur de Milan, Antonio Di Pietro, a requis hier une peine de trois ans et quatre mois de prison, ainsi qu'une amende de 15 millions de lires (9300 dollars) contre M. Craxi dans l'affaire Enimont. Vingt-quatre personnes — hommes politiques, responsables d'entreprises, intermédiaires — sont jugés dans ce procès, qui concerne le détournement de plusieurs dizaines de millions de dollars au profit du monde politique, à l'occasion d'un projet avorté d'alliance industrielle entre le groupe public ENI et la société chimique Montedison à la fin des années 80.

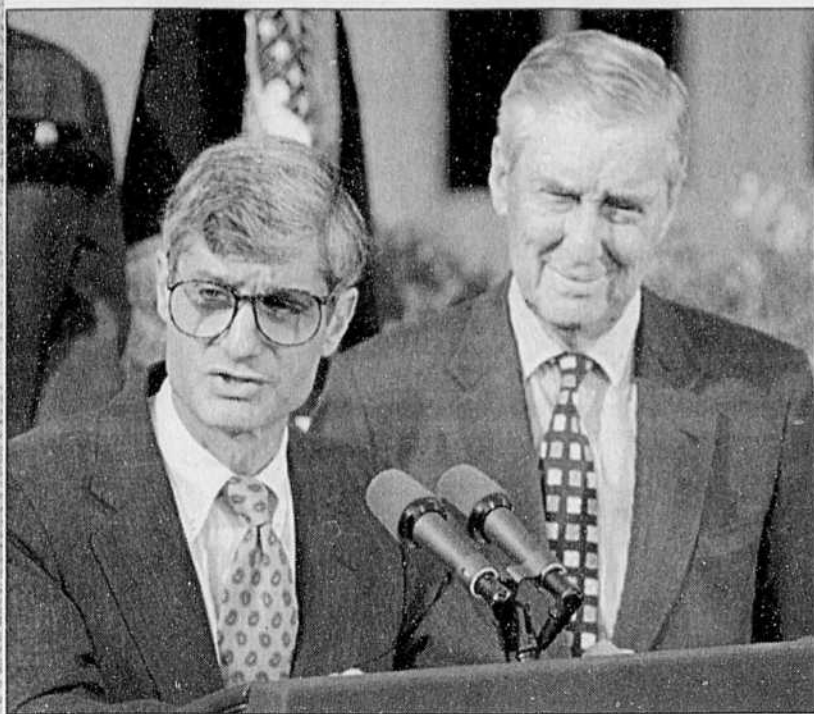


PHOTO AP

Le nouveau secrétaire au Trésor, Robert Rubin, et son prédécesseur Lloyd Bentsen, lors d'une conférence de presse hier à Washington.

ÉTATS-UNIS

Rubin remplace  
Bentsen au Trésor

Washington (AFP) — Le président Bill Clinton a annoncé hier à la Maison-Blanche la démission du secrétaire au Trésor Lloyd Bentsen à compter du 22 décembre et son intention de le remplacer par Robert Rubin.

M. Rubin est actuellement président du Conseil économique national (NEC) — organisme créé en janvier 1993 par M. Clinton — et, à ce titre, le principal conseiller de la Maison-Blanche en matière économique. Son remplaçant à ce poste n'a pas été nommé.

La désignation de M. Rubin doit être confirmée par le Sénat, qui ne sera pas en session avant le 4 janvier, avant de devenir effective. L'intérim à la tête du Trésor sera assuré par le secrétaire adjoint Frank Newman.

Le président Clinton a accepté avec «un profond regret» le départ du doyen — M. Bentsen a 73 ans — de son administration. M. Bentsen a révélé avoir fait part au président de son désir de démissionner en septembre. Il avait promis de rester en fonction jusqu'«après les élections» législatives du 8 novembre dernier et «d'achever notre programme pour l'année».

M. Bentsen, qui a affirmé vouloir retrouver ses racines dans le secteur privé à Houston, s'est félicité des bons résultats économiques des États-Unis, «les meilleurs depuis 30 ans».

Zedillo va réformer le  
système judiciaire

Mexico (service espagnol de l'AFP) — Dans sa deuxième adresse à la Nation depuis qu'il a assumé la présidence mexicaine le 1er décembre, Ernesto Zedillo a promis lundi soir une ample réforme du système judiciaire. Par le biais d'une «initiative» présidentielle transmise au Congrès, le président entend doter le judiciaire d'outils lui permettant de mieux contrer la criminalité et l'insécurité publique et de resserrer les mécanismes de défense des droits de la personne.

La ferme intention de la présidence mexicaine, a dit Zedillo, est de «faire des gestes définitifs pour nous renforcer dans un Etat de droit... pour que la loi soit la norme véritable de notre cohabitation».

Lors de la prise de possession du pouvoir, début décembre, M. Zedillo a fait allusion à «une profonde et véritable réforme des institutions qui dispensent la justice», signalant en passant la fréquence des violations des «garanties individuelles et des droits humains».

Cette réforme qu'il amorce, le président mexicain en fait «le premier pas pour atteindre un meilleur équilibre des pouvoirs» ainsi qu'une justice «rapide, impartiale et accessible à tous».

Ernesto Zedillo parle de mesures qui modifieront «la structure, l'organisation et les compétences du pouvoir

judiciaire» à tous les niveaux (fédération, Etats et district fédéral) ainsi qu'en ce qui a trait au ministère du procureur général de la république (ministre de la Justice). La proposition faite au Congrès vise également «un système national de sécurité publique».

L'un des volets de la réforme prévoit des exigences «plus rigoureuses» pour accéder à la Cour suprême de Justice et un nouveau mode d'acceptation des juges par le Sénat. On interdira désormais les nominations à caractère politique. Les fonctionnaires publics (secrétaires d'Etat, gouverneurs, députés, sénateurs, etc.) ne pourront plus accéder à cette Cour suprême immédiatement après qu'ils abandonnent leur poste.

Il faut éviter que la Cour suprême soit distraite par des questions administratives, estime Zedillo qui veut créer un organisme spécialisé et lui confier l'administration du judiciaire ainsi que la sélection des juges et des magistrats.

Le Mexique verra aussi à faciliter, en l'enchantant dans la Constitution, la défense que peut présenter un justiciable lorsque le ministère public «ne s'acquitte pas de sa tâche, soit par négligence, soit par corruption. Le président veut aussi obliger la Fédération, les Etats et les municipalités à un échange d'information et à une coordination de leurs mesures de sécurité.

Bijouterie

GAMBARD

Vente et service technique  
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville  
866-3876

AGENT OFFICIEL ROLEX



Depuis bientôt un an  
et pour encore  
longtemps,  
**LE DEVOIR**  
est disponible  
sur les vols  
d'Air Canada.  
Encore une fois,  
nous avons été  
les premiers.  
Lors de vos voyages  
avec Air Canada,  
n'hésitez pas  
à demander  
votre quotidien  
préféréd...

**LE DEVOIR**

## É D I T O R I A L

## L'enclenchisme téméraire

Gilles Lesage

Bien avant la campagne électorale, Jacques Parizeau se promettait, conformément au programme du PQ, d'enclencher la souveraineté du Québec s'il était élu. Il avait semblé par la suite mettre la sourdine sur cet objectif fondamental, en attendant d'en avoir le mandat précis. Les résultats mitigés de l'élection ont pu faire croire que le nouveau gouvernement ne brusquerait pas les choses. C'était fort mal connaître le premier ministre qui, après 25 ans de militantisme, ne rêve que du jour où il pourra proclamer que le Québec est un pays souverain.

On l'a bien constaté dans le message inaugural de mardi dernier. M. Parizeau donnait l'assurance que non seulement l'Assemblée nationale mais l'ensemble de la population seraient mises dans le coup. Satisfait de sa trouvaille, il la qualifiait d'inédite, d'imaginative et d'astucieuse. Eh bien, il a tenu parole sur tous les plans, hier, en présentant à l'Assemblée, puis aux citoyens, une démarche à plusieurs temps qui rejoint à la fois la raison d'être du PQ et la nécessité de faire participer le peuple au projet de souveraineté qui anime ce gouvernement.

La présentation d'un avant-projet de loi n'est pas une technique nouvelle à l'Assemblée. À une dizaine de reprises au moins depuis quelques années, le gouvernement, péquiste ou libéral, s'est servi de cette modalité pour mettre sur la table une réforme difficile ou ambitieuse, en vue d'en faciliter la discussion sans engager à fond le gouvernement. Celui-ci ne se commet qu'au terme d'un examen public, notamment et surtout en commission parlementaire. C'est précisément ce que M. Parizeau fait en exposant, noir sur blanc, «le projet politique que le gouvernement préconise pour résoudre de façon définitive le problème constitutionnel dans lequel se débat le Québec depuis plusieurs générations».

À cela, donc, rien à redire. Réservée aux grandes questions qui engagent l'avenir, la démarche proposée ne s'écarte pas non plus des pratiques en usage au Québec, où les commissions parlementaires, élargies ou non, jouent un rôle prépondérant depuis des années. On l'a vu avant le référendum de 1980 et, plus et mieux encore, lors des grands débats constitutionnels récents: lac Meech, commission Bélanger-Campeau, loi 150, accord de Charlottetown. Comme tout autre exercice du genre, l'avant-projet d'hier sera donc soumis à la consultation publique au cours des prochains mois, dans un vaste happening qui peut même avoir des allures ou effets thérapeutiques...

Là encore, on ne saurait décrier le principe de cette période d'information et de participation populaire, encore que les modalités semblent pour l'heure quelque peu alambiquées. Les commissions itinérantes ont été peu utilisées dans le passé, et on se demande bien pourquoi, car les résultats en sont bénéfiques. La commission Bélanger-Campeau, par exemple, a surtout siégé au Parlement, comme il se doit. Mais c'est lorsqu'elle est allée dans les régions que le dialogue populaire s'est vraiment enclenché et que les points de vue se sont confrontés et enrichis mutuellement.

Il est bel et bien terminé le temps où les députés étaient à peu près les seuls à avoir le droit de parole, et où les citoyens devaient tous se rendre à Québec pour y faire valoir leurs points de vue divergents auprès de Dieu le père qui y siège ou y trône. Que l'on permette à tout un chacun d'améliorer le projet et de rédiger une «Déclaration de souveraineté» (à l'instar du fameux *We, the people*, des États-Unis) qui en deviendra le préambule, pourquoi pas? En ces matières fondamentales, nous sommes tous intéressés à influencer le cours des choses, si modestement que ce soit. Que le gouvernement nous en donne l'occasion ou l'impression — ou l'illusion? Quand l'avenir même du Québec est en jeu, on saura bien le chicaner.

Ce qui est discutable, par contre, ce sont les modalités de cette vaste maïeutique collective, dont le

but évident est de réanimer la flamme et la ferveur souverainiste. Car ce n'est pas une commission itinérante que le gouvernement veut mettre sur pied et lancer à l'assaut des frustrations et des peurs des Québécois, mais une quinzaine, et même davantage. À Montréal, par exemple, des sous-commissions siègeraient pour entendre les anglophones, les communautés culturelles, et le reste. On comprend que cet éparpillement se colle à l'importance renouvelée que le gouvernement veut accorder aux régions — avec la nomination de délégués régionaux et l'amorce de décentralisation des décisions — mais l'entreprise ne risque-t-elle pas de tourner en tour de Babel ou, à l'autre extrême, en vaste manœuvre de propagande partisane?

Plutôt que de tenter de jeter du discrédit sur un projet et une démarche tout à fait légitimes, quoi qu'elle en dise, c'est sur la formation, le rôle et l'équité, voire le paritarisme des commissions itinérantes, que l'opposition, officielle ou non, devrait faire porter ses efforts et ses critiques. Si, un peu comme la triste commission Spicer, la participation populaire vire plutôt en quelque défoulement collectif plus ou moins biaisé, elle ne sera pas très utile. Si les séparatistes et les croisés de la souveraineté — qui flairent un dangereux ennemi chez quiconque ose contester le moindre article du credo — noyautent les commissions et les transforment en états généraux à la manqué, l'exercice n'en vaudra pas la chandelle.

On verra à l'usage. Il faut garder l'œil ouvert, et critique. Pour l'instant, la démarche du gouvernement est claire et limpide, déterminée et accélérée. Il présente non seulement son projet et sa démarche, mais il annonce d'ores et déjà les étapes subséquentes — loi et référendum — menant à la grande question fondamentale: «Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec?» À vrai dire, tout ce qui manque, désormais, c'est la date de l'ultime consultation populaire. Sûr de lui, M. Parizeau maintient encore et toujours son «horizon» de 1995. Et il confie, avec bon sens, qu'il ne lie pas le sort de son gouvernement à l'issue du débat référendaire.

La grande famille québécoise est à nouveau à un carrefour. D'aucuns prétendent que les dés sont pipés et que le gouvernement met le doigt dans un engrenage dont le peuple ne pourra se tirer désormais. Attendons voir. Les attentes et aspirations québécoises ont été bafouées par Meech et Charlottetown. Elles se sont exprimées avec éloquence par l'élection de 54 députés du Bloc québécois à Ottawa et, à nouveau, la prise du pouvoir par le PQ à Québec. Certes, il n'a pas obtenu la majorité nécessaire pour réaliser son grand rêve. Mais il a le droit de prendre les moyens démocratiques pour tenter de convaincre la majorité, encore récalcitrante ou inquiète, du bien-fondé d'une option fondamentale.

Astucieux, le gouvernement l'est assurément. S'il l'est trop, ça fera boomerang. Que ceux qui ne sont pas d'accord avec son projet et sa démarche, au lieu de boudier ou de se lancer dans un exercice parallèle, rivalisent à leur tour d'imagination et d'audace pour nous prouver qu'ils ont raison.

Chose certaine, las du *statu quo*, des entourloupes et des finasseries, les Québécois, après avoir clamé ce qu'ils ne veulent pas, sont prêts à dire enfin ce qu'ils veulent. Du moins, le gouvernement Parizeau leur en donne l'occasion éclatante et flamboyante. Et sans délai indu. Au lieu de s'en plaindre, ses adversaires devraient se réjouir d'une offensive aussi rapide et ouverte. Peut-être aussi téméraire et périlleuse.

## L E T T R E S

## Liberté intérieure

Depuis le drame de l'Ordre du temple solaire, les vieilles peurs suscitées par la morale judéo-chrétienne paraissent revenir en force au Québec. Cela semble maintenant une sorte de «péchés mortels» d'avouer que l'on poursuit un cheminement spirituel et, plus grave encore, je dirais même «pas très catholique» de dévoiler que l'on est aussi membre d'une organisation non orthodoxe! L'Ordre du temple solaire a révélé la folie à laquelle peut conduire la recherche spirituelle et le danger qu'il peut en découler. Par conséquent, tous les groupes de croissance personnelle et toutes les techniques d'allure nouvel âge sont aussi devenus suspects. Une personne m'a même avoué avoir maintenant peur d'écouter Jean-Marc Chaput à la télévision car, comme elle le disait: «C'est-y assez grave, moi, aussi j'étais en train de me faire avoir et de croire à ces histoires de pensée positive!» Evidemment, dans la société actuelle, il est beaucoup mieux vu d'être «réaliste» et, si possible en même temps, «pessimiste». Cela peut même valoir la gloire littéraire! Un autre québécois réputé concluait récemment une entrevue à la télévision en déclarant que la vie que l'on reçoit est en somme un enfer qu'il nous faut traverser. Ce dramaturge n'a donc pas besoin de se faire rôtir avec l'Ordre du

temple solaire puisque c'est ce qu'il vit, d'après ce qu'il nous en dit, quotidiennement.

En regardant et en écoutant tous ces propos, je n'ai pourtant qu'une seule envie, c'est de remercier le ciel de m'avoir donné l'occasion de poursuivre un cheminement spirituel de façon consciente et engagée, depuis une douzaine d'années, grâce à une organisation spirituelle non orthodoxe.

Cela, sans avoir investi des sommes d'argent considérables, sans avoir abandonné ma famille et mes amis, sans m'astreindre à des pratiques austères de jeûnes ou de rites dangereux.

En travaillant intérieurement avec un guide spirituel plutôt qu'avec un gourou m'imposant son pouvoir personnel, j'ai appris à discerner, le discernement étant la qualité essentielle permettant d'acquiescer la liberté intérieure qui est la liberté spirituelle.

Denise Gagné  
Breakerville, 21 novembre 1994

## Internet frappe encore

Ma proposition était que l'Internet n'est ni accessible à tout le monde, ni gratuit. Or, la lettre d'A. Dufresne (*Le Devoir*, 30 novembre 1994) montre:

■ qu'il faut effectivement se procurer un ordinateur; — que, si l'on ne déclare que 12 000\$ de revenus, on doit consentir un effort

particulier pour cet achat (la seule mention du fait en constituant un témoignage);

■ que cet investissement se justifie par le fait que l'on soit étudiant aux cycles supérieurs (c'est-à-dire que l'on fait de la recherche sa principale occupation; si ce n'est pas ça faire partie des bien informés...);

■ que seulement 30% des foyers disposent d'un ordinateur (de quelle puissance? de quelle génération? on ne le sait pas);

■ que les autres doivent faire usage de moniteurs (combien? voilà la question restée sans réponse) offerts par une grosse boîte (en tout temps? 24 heures par jour? pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque? accessible aux étudiants et aux professeurs, aux usagers de la bibliothèque?);

■ qu'il faut effectivement monopoliser sa ligne téléphonique à moins de disposer d'une autre ligne (presque tout le monde a le téléphone, toutefois je n'ai entendu personne prétendre qu'il était gratuit);

■ qu'il faut effectivement se procurer un modem d'une centaine de dollars (ce n'est pas une grosse somme, à condition d'avoir déjà l'ordinateur; en tout cas, ce n'est pas gratuit).

Ergo, l'Internet n'est ni accessible à tous, ni gratuit.  
Michel-François Légaré  
Montréal, 1er décembre 1994

## LE PLOUGEON:

SAUT PÉRILLEUX EN TIRE-BOUCHON  
AVEC TRIPLE VRILLE ARRIÈRE  
EN POSITION CARPÉE.

NIVEAU DE DIFFICULTÉ: 1999



## La voix de Lucien Bouchard



NORMAN  
WEBSTER

Pendant une brève période de la semaine dernière, toutes les hostilités ont été suspendues, toute partialité oubliée, tous les calculs cyniques du monde politique mis de côté devant le drame d'un être humain combattant une maladie terrifiante. À travers le pays — et cela mérite d'être souligné: partout au Canada — les gens ne pensaient qu'au bien-être de Lucien Bouchard et de sa jeune famille.

Cette semaine, la vie normale a repris son cours: on revient à la politique et au cynisme. Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, Clément Godbout, ainsi que le secrétaire général, Henri Massé, ont commencé avec cette déclaration éloquent: «Notre ami et compagnon de lutte Lucien Bouchard a désormais deux grands combats à gagner, avec tout le courage que nous lui connaissons et tout le soutien que lui apportent les Québécoises et les Québécois: le premier pour recouvrer la santé, le deuxième pour faire du Québec un pays souverain...»

«Nous sommes sûrs qu'il va mettre toute son énergie et son opiniâtreté à se rétablir pour être en mesure de mener avec nous le dernier grand combat dont il parlait il y a quelques jours, celui de la souveraineté du Québec.»

Mon Dieu! Lucien Bouchard, qui a frôlé la mort, qui est toujours aux soins intensifs, qui fait face à des mois de douleur et de rééducation, se voit aujourd'hui devant l'obligation de retourner à la bataille le plus tôt possible. Merci, ses *chums*, cela va certes contribuer à sa réhabilitation.

Je ne suis pas toujours d'accord avec la directrice du *Devoir*, mais je crois qu'elle exprime un sentiment juste lorsqu'elle écrit: «On aurait tort de charger (M. Bouchard) de l'avenir d'un peuple, de profiter de cette terrible alerte pour en faire le messie, le sauveur, l'homme sans lequel rien n'est possible.»

«C'est à lui de décider de ce qu'il peut ou veut encore investir, ou sacrifier, à la vie politique.»



rement Lucien Bouchard n'accepteront pas de le voir exploiter comme on l'a fait avec Gérard Godin, faible et perplexe dans son fauteuil roulant, juste avant sa mort.

Je soupçonne déjà l'utilisation par la machine souverainiste de la fameuse note, «Que l'on continue, merci».

Lorsqu'un homme en plein combat pour la vie écrit un tel message à ses médecins, il parle de traitements médicaux, non de la lutte pour l'indépendance.

Mais s'il se rétablit bien, je crois que M. Bouchard réintégrera le monde politique.

Il possède un sens du destin tel qu'il ne saura résister, à l'exemple d'autres grands chefs: Franklin Delano Roosevelt avec sa polio; Winston Churchill devant un désastre médical; Ronald Reagan et Jean-Paul II victimes des balles d'assassins, ou Mao Zedong et Deng Xiaoping, chefs suprêmes de la Chine malgré l'âge et la maladie.

Aussi, le monde a beaucoup changé. Il ne faut pas non plus cacher ses handicaps, comme l'a fait M. Roosevelt, avec la complicité de la presse américaine à l'époque. M. Bouchard pourra utiliser des béquilles ou un fauteuil roulant sans problème politique.

De plus, avec les communications modernes, il n'est pas nécessaire à un politicien de faire la tournée des paroisses pour livrer son message. Chaque foyer est doté d'un téléviseur, et nous savons déjà avec quelle facilité M. Bouchard passe au petit écran.

Il n'a nullement besoin de gaspiller ses énergies sur la route. Il peut très bien apporter sa contribution en studio pendant la campagne référendaire.

Il n'est pas nécessaire non plus qu'il fasse des discours quotidiens ou qu'il débâte avec ses adversaires directement; Pierre Trudeau a donné l'exemple, en 1980, d'une campagne stratégique de la part d'un chef — très peu d'interventions, mais toujours opportunes, passionnées et efficaces.

Lucien Bouchard a perdu sa jambe, mais pas sa voix. Je ne doute pas qu'on l'entende en 1995.

## À P R O P O S

## ...de choix militaires

«(...) Il va falloir que les Canadiens décident dans quelle mesure il convient de conserver des moyens militaires pour protéger leur territoire et leurs intérêts internationaux, ainsi que pour contribuer à la paix et à la stabilité mondiales.»

«Le Canada doit-il continuer d'entretenir, au moindre coût possible, une force totale prête au combat, composée de forces navales, terrestres et aériennes convena-

blement équipées, dotées d'éléments d'appui appropriés et pourvus de la formation voulue, afin d'être en mesure d'assurer la défense de sa population et le rayonnement de ses intérêts et valeurs à l'étranger?»

L'honorable David Collette, ministre de la Défense nationale, *La sécurité dans un monde en évolution, Rapport du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada, 1994.*

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARRIGAN

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

## Dépolitiser l'éducation

**I - 56 % des électeurs ont dit oui aux commissions scolaires linguistiques**

JEAN-PIERRE PROULX

Professeur à l'Université de Montréal

Le Regroupement scolaire confessionnel (RSC) et le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) ont rallié chacun un peu plus d'un tiers de l'électorat à l'élection scolaire du dimanche 20 novembre dernier.

Mais, bien que le MEMO ait obtenu un siège de plus, il a obtenu légèrement moins de voix que le RSC: celui-ci a recueilli 31 187 voix ou 36,8% du suffrage. Le MEMO en a arraché 18 970 ou 35,2% et le COURS en a pris 17 214 ou 20,3%. Onze candidats indépendants se sont partagé 6505 voix ou 7,7% du total.

Le RSC apparaissait désorganisé après la défection de son ancien chef, M. François Ouimet, et d'au moins deux autres de ses membres, Mmes Denyse Soucy-Brousseau et Martine Grégoire, toutes deux passées au COURS.

Or, son nouveau chef, M. Michel Pallascio, est l'un des deux seuls candidats (l'autre est du MEMO) à avoir remporté la victoire par une majorité des voix, soit 51%. Il a battu à plate couture Mme Martine Grégoire qui, avec 17% des votes, s'est même classée après le MEMO (32%) dans le quartier 17. Cela dit, la distribution globale du vote entre les trois partis attire l'attention. La clientèle mobilisable aux élections scolaires de Montréal depuis 1973 se situe autour de 15%. C'est là une donnée apparemment structurelle.

Mais, jusqu'à cette dernière élection, les citoyens n'étaient sollicités que par deux tendances: la conservatrice incarnée par le RSC, et avant lui par le Mouvement scolaire confessionnel, et la progressiste représentée par le MEMO, et avant lui par le Mouvement de démocratisation scolaire et le Regroupement progressiste scolaire. Cette fois, un nouveau groupe, le COURS, est venu se loger au centre obligeant les électeurs «mobilisables» à choisir entre trois tendances. Le résultat du vote, bien plus que le nombre de sièges remportés, indique clairement que les progressistes et les conservateurs n'ont réussi à mobiliser chacun qu'un peu plus du tiers de l'électo-



PHOTO JACQUES NADEAU

rat. Le COURS et les indépendants ont de leur côté rallié ceux que les extrêmes rebutent. Le RSC et le MEMO se ressemblent sur un point: les deux formations sont idéologiquement très campées et se démarquent par un souci de cohérence. Elles ont chacune leur vision de la société et de la personne. Elles privilégient des finalités et des buts éducatifs qui s'appuient sur un réseau de valeurs facilement identifiables. Contrairement au RSC cependant, le MEMO traduit son idéologie dans un projet politique qu'il propose par la médiation d'un véritable parti. Le RSC, lui, demeure un club qui sait, le moment venu, forger des alliances efficaces.

Le COURS, à l'évidence, ne présente pas le même profil. Il s'est d'ailleurs présenté à l'électorat en affirmant qu'il n'était pas un parti et qu'il entendait se dissoudre après l'élection. Il a été essentiellement un instrument de marketing électoral pour des candidats qui n'avaient pas, comme groupe, de vision commune de l'éducation à proposer. On peut, de ce point de vue, joindre les 11 candidats indépendants au groupe du COURS, pour constater que globalement la clientèle mobilisable s'est à peu près divisée en trois tiers: 37% pour le RSC, 36% pour le MEMO et 27% pour le COURS et les indépendants.

Dans l'un ou l'autre des quartiers, on a observé cependant une polarisation plus forte de l'électorat: ainsi, le RSC a remporté quatre de ses neuf victoires avec 45% et plus du vote; de son côté, le MEMO a fait de même pour huit de ses dix victoires. De fait, les victoires du MEMO ont été généralement plus décisives. De son côté, le COURS a remporté ses deux sièges avec respectivement 34% et 43% des voix.

Un autre phénomène frappe dans cette élection. C'est la répartition géographique des élus. Le MEMO a remporté tous les quartiers situés au sud de la ville, à l'exception de celui de Ville-Émard qui est allé au RSC, puis ceux de part et d'autre de l'axe de la rue Saint-Laurent. Bref, il a remporté les victoires dans les milieux populaires, dans ce «T» renversé de la pauvreté identifié depuis longtemps. En revanche, le RSC a obtenu ceux de la moitié nord de l'île, à l'exception notable du quartier remporté par la présidente du MEMO, Mme Diane de Courcy, situé le long de la rivière des Prairies.

Une hypothèse d'explication: les quartiers remportés par le MEMO sont ceux où logent davantage les organismes communautaires et les groupes populaires. Il y a entre tous ces mouvements des parentés d'esprit évidentes. Par contre, le bord de la

rivière des Prairies, c'est le lieu des grandes maisons pour retraités. Une dernière question se pose: le résultat de l'élection rend compte à coup sûr des rapports de force entre les groupes dans leur capacité de mobiliser des citoyens incroyablement peu mobilisables. Mais traduit-il bien les positions des citoyens en matière scolaire?

Un des enjeux notoires de cette élection portait sur la déconfessionnalisation de la CECM et son remplacement par des commissions scolaires linguistiques: le RSC a fait de la lutte à cette option l'article premier de son programme. Le MEMO et le COURS, eux, sont d'accord avec la déconfessionnalisation de la CECM. Or, au total, 37% des électeurs se sont rangés du côté du RSC tandis qu'en appuyant le MEMO et le COURS, 56% ont dit «oui» à l'hypothèse de la commission scolaire linguistique.

Le sondage SOM-La Presse-Université de Montréal publié une semaine avant le scrutin a révélé que 56% des électeurs de la CECM étaient d'accord «pour que la CECM renonce à son caractère catholique pour se transformer en commission scolaire linguistique» et 37% ont répondu le contraire. L'identité des résultats de l'élection et du sondage sous ce rapport est pour le moins troublante.

Demain: «Une démocratie à revoir».

## L'effet Parizeau

*Il est temps que le nationalisme cède le haut du pavé au patriotisme comme assise du mouvement souverainiste*

YVES NADEAU

Constitutionnaliste

A

l'effet Gulliver qui nous est présenté dans le plus récent ouvrage d'Hervé Sérieyx, il faut maintenant ajouter l'effet Parizeau.

L'effet Gulliver, c'est l'écart creusé entre l'accélération des mutations mondiales et l'immobilisme de nos institutions qui suscite la plupart des grands dysfonctionnements de notre société; tandis que l'effet Parizeau — qu'Hervé Sérieyx me pardonne de le paraphraser ainsi —, c'est l'écart entre la transformation profonde de notre société et l'immobilisme du mouvement nationaliste dominé par le Parti québécois, ce qui a comme conséquence l'indifférence de la société québécoise à l'endroit de la souveraineté.

Tout au long de cette interminable campagne électorale qui s'est arrêtée le 12 septembre dernier, notre nouveau premier ministre a soutenu qu'un vote pour le PQ ne constituait pas un endossement de la démarche souverainiste de son parti. Hors, voici que récemment, il tenait un tout autre discours lorsqu'il commentait le résultat de certains sondages, qui laissaient entrevoir une baisse de popularité de l'option souverainiste; pour lui, 44,7% des électeurs avaient voté pour un parti souverainiste, et non pas seulement pour un changement de gouvernement. A peine quelques semaines ont suffi pour que s'opère un changement aussi fondamental dans le discours de M. Parizeau. Et voilà qu'il vient reprocher à ses troupes de manquer de souffle; s'il faut en croire son chef, le Parti québécois est affligé de problèmes d'asthme!

En un court laps de temps, on a exigé beaucoup de la part de la société québécoise et, par le fait même, des militants péquistes qui n'en sont qu'un infime partie. A en croire M. Parizeau, ses militants rappellent les troupes de Napoléon au retour de la campagne de Russie mais, ce qu'il oublie, c'est que Napoléon est rentré de Moscou en trônant fièrement sur son cheval blanc; il serait peut-être temps que le chef arrête sa monture et mette pied à terre. Au ras du sol, il constaterait qu'un référendum, une élection fédérale et une élection québécoise en deux ans, pour un peuple habitué à l'immobilisme de son élite politique, ça use!

Pour ma part, j'estime que mes concitoyens ont perdu confiance en leur élite politique et sont las d'un nationalisme qui en condamne un autre pour faire avancer la cause de la souveraineté du Québec. La cause de la souveraineté ne progressera pas tant et aussi longtemps que le «navire amiral» de M. Parizeau continuera de tirer à boulets rouges sur ses adversaires, de tourner en dérision le régime politique fédéral. Monsieur semble ignorer que son frêle esquif donne de la gîte et prend l'eau; au lieu de faire les gorges chaudes, le grand amiral devrait plutôt songer à écoper. Il est temps que le nationalisme cède le haut du pavé au patriotisme, comme assise du mouvement souverainiste.

Tel qu'il se vit en ce moment, le nationalisme québécois a pour objectif de dénigrer le nationalisme canadien et les institutions fédérales. Avec égards pour l'opinion contraire, les Québécois ne feront pas la souveraineté par dépit ou par dégoût. De plus, il est futile de s'évertuer à démontrer que le fédéralisme n'est plus rentable pour le Québec.

À mon avis, il faut qu'on retrouve la fierté d'être Québécois; c'est donc dans le patriotisme qu'il faut chercher le fondement du mouvement souverainiste. Le patriotisme, c'est avant tout la fierté pour sa patrie; en ce qui me concerne, le Québec est cette patrie. J'ai côtoyé un grand nombre de résidents du reste du Canada, j'ai travaillé avec eux et, pendant quelques années, j'ai même porté un uniforme identique au leur. Toutefois, c'est en arpentant le Vieux-Québec que je me sens chez moi et non en déambulant à Ottawa, Toronto ou Vancouver, qui sont pourtant des villes fort intéressantes. J'ose espérer que je ne suis pas le seul à éprouver un tel attachement pour le Québec. Il importe que les Québécois, de souche ou d'ailleurs, retrouvent leur fierté. C'est nous tous qui constituons le peuple du Québec. C'est le réveil de ce peuple qui doit être l'aspect le plus important de la campagne préférendaire.

Ce n'est pas depuis le bureau de Monsieur, sis dans les entrailles du bunker, que doit être orchestrée la campagne préférendaire: Napoléon doit délaissier son triomphalisme et descendre de son grand cheval blanc. C'est sur le terrain, avec le Bloc québécois, l'Action démocratique, les centrales syndicales, les décideurs économiques, les artistes... qu'il doit œuvrer pour la souveraineté. Mais plus encore, il doit le faire avec le peuple du Québec et pour le peuple du Québec.

À défaut de quoi le mouvement souverainiste sera victime de l'effet Parizeau et c'en sera fait du pays du Québec. À trop vivre dans une tour d'ivoire, on finit par être coupé de la réalité. Un pays, ça se construit à la force du poignet. J'invite donc notre premier ministre à se joindre à la masse; nous n'avons pas besoin d'un gérant d'estrades, mais d'une autre épaulée à la roue.

## La Société Saint-Jean-Baptiste a 160 ans

FRANÇOIS LEMIEUX

Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal fête cette année son 160<sup>e</sup> anniversaire. Le 14 novembre dernier, au Monument National, un spectacle sur un texte de Jean-Claude Germain commémorait cet anniversaire. Rappelons l'évolution qu'a vécue cette institution au cours des dernières années.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal s'est surtout fait connaître pour ses prises de position sur la langue française, sur la souveraineté et sur l'immigration. Elle a aussi organisé la fête nationale de la Saint-Jean à Montréal, que tous connaissent bien. La Révolution tranquille a eu un effet profond sur les valeurs et les institutions québécoises et la Société n'y a pas échappé.

Depuis son engagement en faveur de la souveraineté du Québec, en 1968, la Société a connu une importante transformation tant dans ses actions que par ses moyens. En effet, depuis cette date, elle a dirigé son action pour la promotion du français en réclamant la promulgation d'une loi. La Société a réclamé du gouvernement du Québec de faire du 24 juin la fête nationale du Québec. Elle a modernisé la fête nationale et lui a donné son visage d'aujourd'hui. Elle a réarticulé ses relations avec les différents communautés culturelles.

La Société a vendu le Monument National et emménagé dans l'édifice qu'on lui connaît aujourd'hui. Elle a modifié son financement par la cession de compagnies dont elle était propriétaire. Elle a changé la vocation de la Fondation du Prêt d'honneur qui assumait le service des prêts et bourses jusqu'à la fin des années 1960.

Elle a mis sur pied une fondation consacrée au financement de projets de soutien aux francophones canadiens hors Québec. Mais tout cela ne s'est pas fait sans tensions. Beaucoup de travail a été accompli. Et il reste la souveraineté du Québec à réaliser!

## Charte de la langue française

Fort de son histoire, inspirée de sa mémoire, la Société a travaillé à la survie du peuple. La laïcisation du Québec a réorienté sa lutte pour le français au tournant des années 1960.

Ayant rapidement compris que la seule défense du français par des moyens politiques était vouée à l'échec, les présidents qui se sont succédé à la tête de la Société ont travaillé à associer la religion à sa défense. À l'origine, Ludger Duvernay, journaliste et fondateur de la Société, témoignait d'une méfiance à l'égard du clergé dans ces termes lors du banquet de fondation en portant le «Santé!» suivant:

«Le clergé canadien et ses évêques; puissent-ils être toujours unis et donner le bon exemple à leurs ouailles. Ils seront soutenus et respectés en faisant cause commune avec la Chambre d'Assemblée et le peuple.»

Mais, au lendemain difficile de l'action des Patriotes de 1837-1838, force a été de refaire les ponts avec le clergé. La méfiance qu'entretenait la Société avec le clergé s'estompée en 1845. Depuis, selon les époques, il y eut collaboration avec l'Église. Mais la Société a toujours été laïque.

La Révolution tranquille et les conclusions de Vatican II ont consacré la fin de cette osmose entre la culture québé-

coise et l'Église. Voilà pourquoi il devenait impérieux que la langue française fasse l'objet d'une défense et d'une promotion plus explicites par la législation. L'efficacité de la Charte de la langue française a été et demeure un cheval de bataille de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Elle s'en est fait l'ardent promoteur tout au long de son adoption et de son application.

Beaucoup de chemin reste à parcourir avant d'avoir, au Québec, le visage français nécessaire à l'intégration des nouveaux arrivants.

## Fête nationale

C'est en 1834 que Ludger Duvernay, un 24 juin, organisa un banquet qui se rendit mémorable par ses «Santés!». Les convives levèrent leurs verres à ce qui représentait la démocratie naissante du Québec: «Le peuple, source primitive de toute autorité légitime...»

Depuis, année après année, avec quelques courts intermèdes, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal organise la fête nationale de Montréal. Depuis 1978, c'est le gouvernement du Québec qui est responsable de la tenue de la fête nationale. Mais il mandate le Mouvement national des Québécois pour l'organiser. À Montréal, c'est le comité de la fête nationale de la Saint-Jean, présidé par le président de la Société, qui en a le mandat.

Le défilé, qui avait disparu à la fin des années 1960, est revenu en 1990. Le spectacle qui existait du temps où la Société organisait les concerts publics, a été réinstauré durant les années 1970. C'est ainsi que la fête se déroule telle qu'on la connaît aujourd'hui. Ces dernières célébrations n'auraient été possibles sans d'importants efforts financiers consentis par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Le nationalisme, comme tout courant populaire, vit ses grandeurs et ses misères. Il est porteur de l'identité et de la solidarité d'un peuple. On le met souvent en opposition à l'ouverture sur le monde et à la générosité. Qu'il soit américain, français, allemand ou sioniste, il revient à chacun d'en prévenir les effets pathologiques. Et la Société Saint-Jean-Baptiste fait partie de ce «chacun».

Aux autres effets de la sécularisation du Québec, s'ajoutent les conséquences démographiques. La natalité a diminué de façon telle que le Québec avait, à une certaine époque, l'indice de fécondité le plus bas au monde. L'objet même de la Charte de la langue française était de permettre l'intégration des immigrants à la société québécoise. Les Québécois devaient cependant surmonter leur méfiance séculaire à l'égard de l'immigration qui avait servi ouvertement à provoquer leur disparition.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a pris clairement position en faveur de l'intégration des nouveaux arrivants tout en fixant des balises claires pour éviter qu'elle desserve les Québécois. À ses yeux, rien à l'heure actuelle n'a été suffisamment défini pour permettre cette intégration.

La Société entretient toujours des relations avec les dirigeants des différentes organisations des communautés culturelles, même lorsque leurs relations sur la scène publique semblent conflictuelles.

C'est en 1944 que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal fonde le «Prêt d'honneur». Soucieuse de favoriser la scolarisation des Québécois, elle lance des campagnes de souscription. Les Caisses populaires, aujourd'hui les Caisses Desjardins, y contribuent.

À la fin des années 1960, le gouvernement reprendra

cette initiative pour instaurer le régime actuel des Prêts et Bourses. La fondation du Prêt d'honneur se redéfinit pour combler un besoin qui lui apparaît important: les études postdoctorales. Il s'agit de recherches avancées qui ont pour critère le développement du Québec. La fondation donne des bourses pour d'autres types de recherches universitaires et des subventions pourvu que leur objet réponde à l'intérêt national. Sa contribution est certes modeste, mais elle s'accroît année après année.

En août dernier, le Congrès mondial acadien honorait la Société pour le rôle qu'elle a joué avec la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec à l'occasion des rassemblements nationaux de 1874 et de 1880. Ces événements ont permis aux Acadiens de se doter de sociétés nationales et, par la suite d'un drapeau et d'un hymne national.

Rappelons que le Secrétaire général des Nations unies, lors de sa visite de l'été dernier, au peuple acadien reconnaissait le statut de nation. C'est autour de 1850 que diverses Sociétés Saint-Jean-Baptiste sont fondées sur le modèle de celle de Montréal. Toronto, Ottawa et même New York auront les leurs. Depuis cette époque, la Société a toujours entretenu des liens avec les francophones hors Québec.

Au milieu des années 1980, conformément aux volontés de la succession Langelier, la Société instaurait la Fondation Langelier. Cette dernière se consacre exclusivement au financement de projets voués à la vitalité du français à l'extérieur du Québec au Canada.

## «Rendre le peuple meilleur»

C'est en 1890 que Laurent-Olivier David, président de la Société, met sur pied la «Loterie Mont-Royal» pour financer la construction d'un centre civique et culturel national qu'on appellera Monument National. Le financement progresse bien et même le premier ministre du Québec, Honoré Mercier, met la main à la pâte en prononçant une conférence au profit du Monument National. Ce lieu constituera le carrefour de la culture québécoise jusqu'au tournant des années 1960.

La Société offrira aussi aux autres communautés culturelles de Montréal ce lieu d'expression convoité. Siège social de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal durant toute cette période, il est maintenant le foyer de l'École nationale de théâtre.

En 1975, la Société emménage dans les locaux qu'on lui connaît maintenant. Plus petite et aménagée à d'autres fins que le Monument National, la maison Ludger-Duvernay a un cachet architectural qui enchante ses visiteurs. Au cours des années 1980, la Maison a fait l'objet de rénovations afin de la rendre plus apte à répondre aux besoins de la Société. L'édifice, de style victorien, est situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent.

La devise de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est «Rendre le peuple meilleur». Son rôle est d'utiliser ses moyens, sa crédibilité et sa très riche expérience historique pour transmettre aux Québécois ce qui doit être le mieux pour leur épanouissement. C'est une lourde responsabilité et un défi stimulant que la Société a relevé par le passé et continuera d'assumer.

Après 160 ans d'histoire, de batailles et de réalisations, ce qui est demandé à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, c'est de poursuivre son œuvre pour contribuer à favoriser le plein épanouissement du peuple québécois. Elle va le faire.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpéit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable section Tourisme); Martin Ducloux et Christian Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Bailargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lessage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chagnac (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Serge Chapelle, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Lucie Finsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Anis publicités et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, André Mélançon, Suzanne Miscovic, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Olivier Zuida (commis); Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION: Henry Riedl, C.M.A. (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Briens (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Guy-Renaud Kirouac (directeur), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean-Lévy (directeur adjoint, production et information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lessage, Michael Schneider, Christiane Vaillant. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

RÉFÉRENDUM *La question en cause*

SUITE DE LA PAGE 1

Le chef de l'opposition, Daniel Johnson, a mis en doute hier la légitimité du processus entamé par le gouvernement. «C'est aujourd'hui, dit-il, une bien triste journée pour la démocratie au Québec.» Selon lui, le gouvernement n'a pas le mandat de faire adopter une loi déclarant la souveraineté du Québec ou pour consulter les Québécois sur le contenu d'une déclaration de souveraineté avant d'avoir obtenu leur approbation, par référendum, de l'idée même de «séparer le Québec du reste du Canada».

Ni M. Johnson, ni le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, n'ont indiqué hier s'ils participeraient au processus de consultation.

M. Johnson remet également en cause le choix de la question. Selon lui, il faudrait demander aux Québécois si «oui ou non le Québec devrait être séparé du reste du Canada».

Le libellé proposé par le gouvernement est le suivant: «Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? OUI ou NON.»

Théoriquement, le libellé de la question est soumis à la consultation qui doit permettre aux Québécois de se prononcer sur les 17 articles de l'avant-projet de loi sur la souveraineté et d'y proposer des modifications, des ajouts. Le libellé serait amendable. Mais M. Parizeau fait remarquer que tout le monde veut une question claire, et il ne voit pas comment elle pourrait l'être plus.

Au cours des derniers mois, lorsqu'il donnait un exemple de ce que pourrait être la question, M. Parizeau disait quelque chose comme ceci: «Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain en date de...? OUI ou NON.»

Il a choisi de faire voter les Québécois non pas sur une question comme celle-ci mais sur une loi, de manière, dit-il, à ce que les Québécois sachent sur quoi ils votent.

«Les citoyens ont un certain nombre d'interrogations sur la façon dont ça va se passer; et dans la mesure où on les amène à voter sur un texte de loi, ils vont beaucoup mieux comprendre à quoi ils s'engagent ou pourquoi ils votent OUI plutôt que NON.»

Les libéraux supposent que le gouvernement choisit cette voie parce qu'elle «effraie moins les électeurs».

On doit constater que le contenu du projet de loi vise à apaiser les craintes. M. Parizeau reconnaissait, la semaine dernière, que les peurs sont le principal obstacle qui se dresse devant la souveraineté.

Par exemple, l'article 2 autorise le gouvernement «à conclure avec le gouvernement du Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique entre le Québec et le Canada». Cet article, dit M. Parizeau, «correspond aux vœux exprimés» par la vaste majorité des Québécois.

Il nie que cet article, qui vient tout de suite après celui déclarant la souveraineté du Québec, réhabilite la notion d'association telle qu'on l'entendait, en 1980, lorsqu'on parlait de souveraineté-association.

En 1980, cette expression signifiait que sans association, le Québec ne pouvait pas se déclarer souverain. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, soutient M. Parizeau. Tel que formulé, cet article n'entraîne pas une vaste négociation mais tout bonnement le maintien d'un espace économique ouvert.

L'avant-projet de loi va au-delà des craintes exprimées sur le respect des droits de la minorité anglophone et des nations autochtones en promettant, en son article 3, une nouvelle constitution qui inclurait une charte des droits et des garanties à ces deux groupes de notre société.

Au chapitre de la continuité des lois, l'avant-projet dit



M. Parizeau dépose son avant-projet de loi à l'Assemblée nationale.

PHOTO PRESSE CANADIENNE

que les pensions payables aux personnes âgées continueront d'être payées aux mêmes conditions par Québec; le Code criminel et toutes les lois fédérales resteront en vigueur; les juges nommés par Ottawa conserveront leur autorité; pour l'embauche de nouveaux employés, priorité sera donnée aux fonctionnaires fédéraux œuvrant au Québec; l'accès à l'école anglaise continuera d'être garanti aux anglophones.

L'avant-projet stipule en outre que le Québec conservera le dollar canadien comme devise; assumeront les obligations et jouira des droits des traités auxquels le Canada est partie; demandera l'admission du Québec aux Nations unies; prendra les mesures pour rester membre de la Francophonie, du Commonwealth, de l'OTAN, de NORAD, de l'ALENA et du GATT; cherchera à conclure une entente avec le Canada sur le partage des actifs et de la dette fédérale; conservera les frontières qui sont les siennes à l'heure actuelle.

Aucune modification à la loi référendaire n'est nécessaire pour qu'une loi soit soumise pour approbation. L'article 10 de la Loi sur les consultations populaires le permet.

M. Parizeau refuse de lier le sort de son gouvernement au résultat du vote. Il dit avoir été élu pour accomplir autre chose que le référendum, notamment remettre l'économie sur ses rails.

L'avant-projet est présenté comme «le projet politique que le gouvernement québécois préconise pour résoudre de façon définitive le problème constitutionnel dans lequel se débat le Québec depuis des générations».

Aux Canadiens des autres provinces, M. Parizeau disait hier: «Souvent dans le passé, vous vous êtes demandé: "What does Québec want?" Ce que veut le Québec, Québec le dira en 1995», dit-il.

## Parizeau n'a pas de mandat pour agir de cette façon, selon Charest

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le chef conservateur Jean Charest estime que le premier ministre Jacques Parizeau n'a pas le mandat de déposer un avant-projet de loi sur la souveraineté.

«Je ne prévois pas y participer. On nous invite à préparer la déclaration solennelle de l'indépendance du Québec, a-t-il déclaré hier, choqué de ne pas avoir été consulté. Avouons que depuis dix ans, c'est assez clair. Je suis un fédéraliste et je n'ai pas l'intention de préparer une déclaration solennelle de l'indépendance du Québec.»

Selon lui, M. Parizeau a été très «astucieux». «Astucieux, dans *Le Petit Robert*, c'est tenter de tromper pour nuire à l'autre et en ce sens-là, je pense que le projet de loi est trompeur. Trompeur en ce sens qu'il invite les fédéralistes à participer à un projet auquel ils ne souscrivent pas.»

Plutôt que de laisser le terrain aux mains des souverainistes, M. Charest estime qu'il faudrait probablement créer une autre tribune où la voix des fédéralistes se ferait entendre.

«Il ne faudrait pas que ce soit la seule tribune, a-t-il avancé. Ça veut donc dire que ceux et celles qui ont un choix fort légitime, un autre choix, un choix fédéraliste, devront réfléchir sur les tribunes que nous aurons, nous, à proposer si on veut faire en sorte que tous les Québécois puissent se prononcer, pas juste les indépendantistes.»

Pour sa part, le chef du Parti réformiste Preston Manning s'est efforcé de la portée légale de cet avant-projet de loi, notamment au sujet des limites territoriales du Québec, des affaires

autochtones, de la monnaie canadienne et des traités internationaux.

Aux Communes, il a voulu savoir si le gouvernement canadien considérait que ce texte législatif «outrepasse les pouvoirs juridiques de la province du Québec et de l'Assemblée nationale».

La vice-première ministre Sheila Copps a évité la question en disant que lorsque les Québécois auront la chance de voter à savoir s'ils veulent former leur pays ou rester au sein du Canada, «ils voteront majoritairement oui en faveur du Canada».

M. Manning est revenu à la charge à deux autres reprises sans obtenir gain de cause.

«Il est déplorable que le chef du Parti réformiste embarque dans le jeu de Jacques Parizeau», a relancé Mme Copps, exaspérée. «Nous n'avons pas l'intention de jouer ce jeu. Nous avons l'intention de demander aux gens du Québec une question très claire: "Voulez-vous demeurer au sein du Canada ou vous en séparez?"»

Le député de Calgary-Ouest, Stephen Harper, en déduit que le fédéral songe à tenir son propre référendum au Québec, mais Mme Copps n'a pas voulu nourrir «de spéculations».

Pour sa part, le ministre de la Justice Allan Rock a indiqué qu'il n'avait pas eu l'occasion d'examiner la constitutionnalité de ce texte législatif mais, selon lui, cela est secondaire.

«Je lirai cet avant-projet de loi mais je n'ai pas l'objectif de considérer en détail la constitutionnalité. Pour moi, c'est une chose académique, théorique. L'avant-projet de loi, tel que je le comprends, indique qu'il n'aura pas la force de loi si le référendum est refusé. Alors, c'est hypothétique.»

CONSULTATION *Pas d'exclusive*

SUITE DE LA PAGE 1

semblable à la Déclaration d'indépendance américaine, présentera les valeurs fondamentales et les objectifs principaux que veut se donner la nation québécoise. Cette déclaration deviendra le préambule de la loi sur la souveraineté du Québec.

«La souveraineté, c'est quelque chose qui dépasse un parti politique, a déclaré M. Parizeau, hier. Ça appartient à tout un peuple. Nous voulons nous assurer que le plus grand nombre de Québécois possible puisse participer à la discussion de ce projet.»

«Notre intention est encore plus nette, ajoute-t-il, quand on voit le préambule à cet avant-projet de loi: regardez, la page est blanche. Il n'y a rien.»

«C'est là, vous voyez, où les Américains, dans leur déclaration d'indépendance, commencent par: "We, the people..." "Nous, le peuple..." Et nous, on voudrait que les Québécois participent à la rédaction de ce préambule.»

L'avant-projet de loi sur la souveraineté sera distribué dans tous les foyers québécois.

Ni les libéraux de Daniel Johnson, ni le président du parti de l'Action démocratique Mario Dumont n'ont indiqué hier s'ils participeraient à ce processus.

M. Johnson s'est toutefois demandé «comment imaginer que des Québécois qui ne partagent pas le projet de séparation du reste du Canada vont se prêter à un tel exercice? Comment des fédéralistes québécois peuvent-ils participer à rédiger la déclaration de souveraineté?»

M. Parizeau croit que les fédéralistes vont participer aux consultations tout comme les souverainistes ont participé à toutes les commissions qui ont été créées dans l'après-Meech lorsqu'il s'agissait de transformer le Canada.

«Il n'y a pas d'exclusive, dit-il. Ça fait partie de la vie démocratique de participer à la discussion. C'est même la responsabilité des partis politiques.»

«Les Québécois doivent pouvoir faire clairement un choix. Le peuple doit avoir une idée claire des enjeux. Et la seule façon pour que le peuple comprenne les enjeux, c'est que les représentants de tous les points de vue expliquent leur position, leur vision, leur interprétation des choses.»

«Il est rare, dans l'histoire d'un peuple, ajoute le premier ministre, certains peuples ne l'ont jamais connu, que tous soient conviés, ensemble, à définir leur avenir.»

M. Parizeau se dit ouvert à des discussions sur n'importe quel aspect de l'avant-projet de loi. Par exemple, ce

texte dit que la monnaie québécoise sera le dollar canadien. Des gens voudront peut-être argumenter qu'ils préféreraient le dollar américain. Ils peuvent venir le dire. Mais le premier ministre prévient qu'il «ne voit pas d'argument» qui puisse le faire changer d'avis à ce sujet.

D'ailleurs, en bout de course, le gouvernement va trancher. Il souhaite conserver un format concis au projet de loi qui sera soumis au référendum. «Vous savez, rappelle-t-il, le Québec a un gouvernement.»

Les commissions régionales seront créées en janvier et vont amorcer leur travail en février, ce qui laisse aux citoyens le temps voulu pour préparer leurs interventions.

Elles seront formées selon des règles qui restent à être définies par la Commission des institutions, qui se réunira la semaine prochaine pour en discuter. La Commission des institutions est composée de députés, en majorité du Parti québécois. Elle est présidée par le péquiste Sylvain Simard, un ancien président du Mouvement national des Québécois et ancien vice-président du PQ. Le vice-président en est l'ex-ministre libéral Christos Sirros.

Il est acquis que les présidents et vice-présidents de ces commissions seront des non-élus de chaque région choisis pour leur capacité à développer des consensus.

Avant de procéder, M. Parizeau va consulter MM. Johnson et Dumont, notamment sur le choix des présidents.

La commission type serait constituée d'un président, d'un vice-président, du délégué régional, d'un membre du conseil des ministres, d'un représentant du Parti libéral du Québec, d'un député du Bloc québécois, d'un député du Parti libéral du Canada (ou du Parti conservateur, soit Jean Charest, en Estrie), si ces derniers acceptent l'invitation, et de cinq à huit membres provenant de la région.

Ces membres régionaux seraient vraisemblablement recommandés par le délégué régional, donc un député du Parti québécois.

Dans la région de Montréal, plus d'une commission sera créée «afin de pouvoir rejoindre les citoyens dans tous les quartiers».

Il est possible que soient créées d'autres commissions pour des secteurs particuliers de la population: aînés, jeunes, autochtones, anglophones, etc.

Au terme de la consultation, les présidents des commissions se réuniront dans une commission nationale pour faire le bilan de leurs travaux.

PAUVRES *Une enfant volée?*

SUITE DE LA PAGE 1

battus par des voyous, tantôt chassés par la police.

Lorsque nous les avons trouvées, Loubov avait les pieds en sang et elle brûlait de fièvre, Katia avait la gale. Puisque sa mère était incapable de marcher, c'était seulement la petite de deux ans et demi qui pouvait gagner un peu d'argent, elle mendiait avec d'autres enfants de son âge.

Le gouvernement russe ne donne pratiquement aucune aide aux défavorisés sans domicile fixe (les «bomjs»). La ville de Moscou a chassé Médecins sans frontières (MSF) et les autres organisations non gouvernementales des gares parce que, dit-on, «ils attireraient les indésirables».

Nous avons alors dû amener Katia et Loubov au seul dispensaire de MSF, un ancien garage situé derrière un édifice vétuste. Dans la pièce minuscule, Loubov a retiré sa blouse et son vieux chandail de laine pour montrer au médecin un corps chétif, une peau brunie, des seins comme des raisins secs, des côtes comme des bâtons. Elle avait la tuberculose et devait être hospitalisée d'urgence.

De retour à la gare, la panique s'était emparée des sans-abri. La rumeur courait que la police allait passer tout le «troupeau» à la désinfection et les empêcher de retourner à Paveletski. Ils devaient trouver une autre gare.

Katia et Loubov sont alors parties pour l'hôpital des tuberculeux, l'hôpital numéro 11, avec notre chauffeur. Ils ont fait une heure de route, en direction d'Archangelsk au nord pour trouver le pavillon au bout d'un chemin de terre, un immeuble glauque.

L'infirmière a accepté Loubov mais a refusé Katia. «Mais qu'est-ce qu'on va faire avec elle?» «C'est pas mon problème», nous a répondu la grosse matrone. Ils ont emmené Loubov, elle a riposté sans force, pour finalement céder. Nous sommes repartis avec Katia, inconsolable après cette séparation subite.

Aucun orphelinat de Moscou ne peut accepter Katia. L'enfant, née en Oural, n'a pas le permis de résidence («propiska») de Moscou. Une règle qui paraît futile lorsqu'il s'agit d'un enfant de deux ans et demi mais qui prend encore toute son importance dans cet univers postsoviétique. Le seul centre d'accueil qui accepte les enfants sans identification l'a refusée parce qu'elle était trop jeune.

Les règles sont strictes. Les orphelinats sont surpeuplés, il y aurait trois fois plus d'orphelins qu'il y a cinq ans en Russie.

Nous avons donc abandonné la bataille des orphelinats. Une amie de la secrétaire de Radio-Canada a offert,

moyennant une petite somme, de s'occuper de Katia. La fabrique de porcelaine où elle travaillait venait de fermer ses portes.

Natasha habite un joli village à deux heures de train de Moscou, une petite maison de bois de deux pièces.

Au début, les crises d'hystérie de Katia étaient fréquentes. Des cauchemars perturbaient ses nuits. Elle se réveillait paniquée, imaginait des hommes sotils qui tentaient de l'attraper. Lorsque qu'elle avait soif, elle demandait de la bière. Elle mangeait sans arrêter. «Donnez pour l'amour de Dieu», lançait-elle pour rire, souvenir d'une époque déjà révolue.

Et l'été a passé doucement. Katia s'est calmée.

A l'hôpital, la mère se remettait lentement de sa tuberculose. Elle dormait dans une petite chambre qu'elle partageait avec une vieille dame qui se mourait.

Il n'y avait pas de téléphone dans le pavillon où logeait Loubov et lorsque nous appelions l'administration de l'hôpital, le médecin en chef qui répondait, souvent ivre, ne transmettait pas les messages.

Lorsque sa fille est venue la voir, les infirmières ont défendu à Loubov de la serrer dans ses bras. Elles avaient peur qu'elle lui transmette sa maladie. Alors, de la fenêtre, Loubov en larmes envoyait la main à cette fille toute bronzée qui ne la reconnaissait plus.

L'automne est arrivé. Katia s'est refait un monde. A mesure qu'elle reprenait des forces, Loubov buvait de plus en plus. Les infirmières étaient découragées, excédées par cette femme qui jurait et qui se plaignait constamment, qui disait qu'elle aimerait mieux retourner à la gare que de continuer à vivre là.

Un jour, sans prévenir, l'hôpital a jeté Loubov à la rue. «Elle couchait avec les hommes au premier étage, elle buvait et elle volait la nourriture des autres patients», nous a expliqué Galina, l'infirmière, qui criait dans le téléphone pour mieux se faire entendre. «Nous ne pouvions plus tolérer cela.»

C'est ainsi que la mère de Katia a disparu, en plein mois de novembre, à -10 degrés, à pied, sans le sou, une tuberculose en plus. Elle avait bien l'adresse de mon interprète mais elle n'a donné aucun signe de vie, du moins pas encore.

Aujourd'hui, Katia habite toujours chez Natasha mais la dame de 48 ans commence à s'impatienter. L'Office de la protection de la jeunesse du district menace de la prendre et d'envoyer l'enfant dans un orphelinat en Oural. Son statut n'est pas en règle, disent-ils.

Et pour compliquer les choses, la police qui a fait enquête sur l'affaire affirme que Katia ne serait peut-être pas la fille de Loubov, mais une enfant qu'elle aurait volée pour mieux mendier.

BOURQUE *Lise Cormier aux parcs*

tenant à la Ville) fera appel aux compétences de Roger Galipeau. Le service des permis et inspections, activités que veut d'ailleurs simplifier au maximum le nouveau maire, échoit à Céline Topp. Cette dernière est directrice adjointe du module de l'habitation. Jointe au téléphone hier, Mme Topp, vraisemblablement choquée, a refusé de formuler quelque commentaire que ce soit.

Son collègue André Drolet, directeur adjoint au module des achats et des magasins, qui est placé à la tête du soutien technique (nom provisoire), s'est montré plus loquace. «Quand on est pressenti par une administration pour participer à un nouvel effort, il y a un élément de fierté. D'autant plus qu'il y a autour de moi une équipe fantastique», a indiqué M. Drolet qui est en poste à la Ville depuis 26 ans.

Pour ce qui est du service des loisirs, des parcs et du développement communautaire, une macédoine qu'avait en horreur l'ancien fonctionnaire qu'était Pierre Bourque, il se transforme en trois services. Le maire ne semble pas avoir gardé de poste pour le directeur Jean-Vianney Jutras.

Tel que confirmé il y a deux semaines par M. Bourque lui-même, le service des parcs sera dirigé par une amie du maire, Lise Cormier. Les sports et loisirs échoit à Stella Guy, directrice adjointe du module des loisirs. Quant à la sécurité du revenu, qui étonnamment était classée dans ce service, elle relèvera de Robert Guay qui dirige déjà ce dossier.

Comme pour M. Guay, certaines personnes ne voient

que le nom du service auquel elles sont rattachées changer d'appellation dans l'organigramme de la municipalité. Elles conservent toutefois les responsabilités qui leur étaient dévolues. C'est notamment le cas pour Roméo Noël, directeur de la prévention des incendies, Janine Beaulieu, directrice et commissaire générale de la commission d'initiative et de développement culturels (plus simplement aujourd'hui la culture) ainsi que Thieu-Quan Hoang, directrice du service des finances.

Les activités du service des affaires institutionnelles (affaires interplanétaires, comme se moquent certains fonctionnaires en coulisses), sont réorganisées. Le module des ressources humaines devient le service du personnel. Le directeur de ce service ne serait pas encore choisi. Le poste serait comblé par Pierre Reid qui travaille déjà dans le dossier.

Les avocats bénéficieront d'une nouvelle reconnaissance de la part de l'administration — mis dans l'ombre sous Jean Doré — en retrouvant le service du contentieux. Me Suzanne Jalbert demeure la tête dirigeante.

Le secrétariat général, qui sera aboli dès que Québec sera prononcé sur cette demande de l'administration municipale, fera place à un secrétariat administratif dirigé par Paul Bourret. M. Bourret occupe actuellement le poste de directeur adjoint au bureau de l'analyse et du soutien. Le secrétariat administratif pourrait regrouper plusieurs activités que l'on retrouve présentement dans divers services: le bureau du vérificateur et le greffe, par exemple.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants  
sont valables pour le service  
de livraison par camelot et  
pour les abonnements postaux.

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559